



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Conseil Municipal du 29 juin 2022

INTRODUCTION :

Après une année 2020 au cours de laquelle la crise sanitaire a fortement bouleversé l'exécution du budget, les comptes 2021 retrouvent une forme de comparabilité avec les exercices précédents.

La crise sanitaire s'est poursuivie en 2021 et la bonne santé financière de la Ville lui a permis de poursuivre son accompagnement à destination de ceux qui ont le plus subi cette crise : les étudiants avec des dispositifs d'aides exceptionnelles, les acteurs culturels avec des soutiens supplémentaires, sans oublier le besoin de chacun de réinvestir l'espace public pour des événements à l'image du festival Eté Essentiel ou du Festival de Loire.

2021 a aussi été l'année d'ouverture d'équipements nouveaux et rénovés qui ont pu accueillir leur public. Parmi ces équipements, on peut citer le MOBE et le centre Aqualudique.

En 2021, les dépenses de fonctionnement ont retrouvé leur niveau d'avant crise sanitaire et restent maîtrisées, permettant à la Ville d'Orléans de dégager un bon niveau d'épargne (23,1 M€) pour financer un programme d'investissement important (44 M€), sans augmenter les impôts et sans augmentation significative du niveau de dette qui reste contenu à 90 M€.

Parmi les investissements réalisés, on peut citer, entre autres et outre, le centre Aqualudique et le MOBE, le gymnase Nord Est, l'acquisition du site qui accueillera le centre de santé municipal, l'aménagement du quartier Carmes Madeleine, les travaux dans les écoles et les équipements sportifs et culturels.

Ainsi, cette année encore, les comptes 2021 détaillés dans le présent rapport confirment que les fondamentaux de gestion ont été respectés et que sa gestion saine confère à Orléans la capacité de répondre aux besoins des habitants, d'investir pour la qualité de l'espace public et de l'environnement et d'accompagner le développement du territoire sur le long terme, sans augmenter les impôts.

Michel MARTIN,

PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES	4
I – Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien être des Orléanais	4
1. La priorité donnée à l’éducation	4
2. Le programme de réussite éducative	5
3. L’animation urbaine et les projets destinés à la jeunesse	6
4. Un effort constant pour la politique sociale, la promotion de la santé et l’intégration citoyenne des personnes handicapées	6
5. Le soutien de la pratique sportive.....	8
6. La modernisation du service public.....	10
7. La participation citoyenne et la vie des quartiers	10
8. La tranquillité publique et les dispositifs de prévention	12
9. Les pouvoirs de police sanitaire	15
II – La gestion et l’embellissement de l’espace public	16
III – La transformation des quartiers	17
IV – Le soutien à l’emploi et au commerce	19
PARTIE II : L’ATTRACTIVITE D’ORLEANS	21
I – La culture vecteur d’attractivité	21
II – La promotion du territoire et le label Ville d’Art et d’Histoire	24
III – Les principaux évènements et animations 2021	25
PARTIE III – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L’ACTION MUNICIPALE	29
PARTIE IV – PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 PAR GRANDES MASSES – budget principal et budget annexe activités spécifiques	31
I- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses	31
II- Présentation consolidée des équilibres financiers	33
PARTIE V – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL	34
I – Les recettes de fonctionnement	35
II – Les dépenses de fonctionnement	40
III – L’autofinancement	45
IV – Les dépenses d’équipement et leur financement	46
PARTIE VI – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE ACTIVITES SPECIFIQUES	50
Annexe : Principaux investissements réalisés en 2021, par politique publique :	51

PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES

I – Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien être des Orléanais

1. La priorité donnée à l'éducation

En 2021, le budget total de la politique éducation et centres de loisirs s'élève à 31,2 M€.

En fonctionnement, les dépenses s'établissent à 27,4 M€ : elles intègrent les frais de personnel, de restauration scolaire, l'ensemble des dispositifs périscolaires et de loisirs (temps d'activités périscolaires, aide au travail personnel, accueil périscolaire, ateliers éducatifs et accueils de loisirs) et le coût d'entretien-maintenance ainsi que les frais financiers liés au groupe scolaire Bénédicte Maréchal.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en faveur de l'éducation et des centres de loisirs comprennent notamment :

- les charges de personnel : 18,6 M€,
- la participation de la Mairie au coût de la restauration scolaire : 3,483 M€,
- la contribution obligatoire au fonctionnement de l'enseignement privé : 1,373 M€,
- les dépenses courantes des centres de loisirs : 1,108 M€,
- les charges de fonctionnement et les frais financiers du groupe scolaire Bénédicte Maréchal : 0,547 M€,
- les fournitures et manuels scolaires : 0,373 M€,
- le transport collectif : 0,212 M€ (en augmentation de 0,102 M€ par rapport à 2020, année marquée par le confinement).

En investissement, 3,8 M€ ont été consacrés au financement des rénovations et équipements dans les écoles orléanaises.

Malgré la persistance de la crise sanitaire qui a perturbé les chantiers, la mobilisation importante des services et des entreprises a permis de réaliser un nombre important d'opérations prévues au programme de rénovation des écoles dont :

- la poursuite de la restructuration de l'école élémentaire René Guy Cadou pour 0,756 M€,
- l'entretien, les grosses réparations et les travaux d'accessibilité sur les bâtiments scolaires : 1,362 M€,
- les travaux de rénovation thermique sur les bâtiments scolaires : 0,048 M€,
- les charges d'investissement du groupe scolaire Bénédicte Maréchal : 0,473 M€,
- l'acquisition de matériels scolaires et de loisirs pour 0,331 M€, la modernisation de l'équipement informatique des écoles pour 0,144 M€, la fin du déploiement du plan numérique en élémentaire qui a débuté en 2015-2016 et a représenté une dépense de 0,068 M€ en 2021,
- la poursuite de la rénovation de l'école Charles Pensée : rénovation et isolation de la toiture et remplacement des huisseries : 0,247 M€.
- l'aménagement des cours d'école : 0,100 M€,
- la finalisation des travaux de la toiture de l'école Guernazelles : 0,065 M€,
- les équipements et travaux dans les centres de loisirs : 0,010 M€.

Comme les années précédentes, les dépenses et recettes liées aux repas servis dans les collèges dans le cadre de la convention passée avec le Conseil Départemental du Loiret et intégrées au contrat de restauration scolaire (2,021 M€) sont comptabilisées en opérations pour compte de tiers.

2. Le programme de réussite éducative

En complément de la politique de l'Education, la Mairie développe également une démarche volontariste en faveur de la prévention et de la réussite.

Le programme de réussite éducative s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret. Il a pour objectif d'apporter un soutien aux enfants en difficulté, scolarisés dans les zones d'éducation prioritaire, en proposant des projets éducatifs auxquels sont associés les parents.

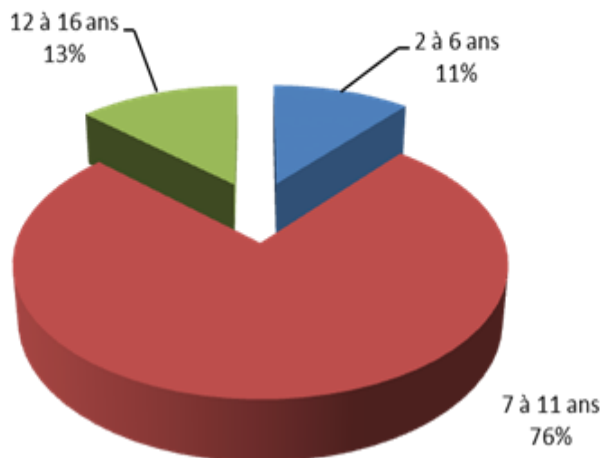
En 2021, les dépenses affectées à la réussite éducative (CCAS et Ville) représentent 0,421 M€, (dont 0,055 M€ à la charge de la Ville).

Dans le cadre de ce dispositif, 652 enfants (dont 46% de nouveaux enfants) et leur famille (571) ont pu bénéficier d'un suivi individuel. 87% des enfants accompagnés ont entre 2 et 11 ans.

Répartition par sexe



Répartition par tranche d'âge



3. L'animation urbaine et les projets destinés à la jeunesse

Dans le prolongement de la prévention et de la réussite éducative, la Mairie déploie également de nombreuses initiatives dans les quartiers et soutient les associations d'animation urbaine.

En 2021, un budget de 4,3 M€ y compris les frais de personnel (dont 3,5 M€ en fonctionnement et 0,8 M€ d'investissement) a été consacré à la politique en faveur de la jeunesse. Ce budget complète celui consacré aux actions et projets développés dans le cadre de la politique municipale en faveur du sport et de la culture.

En 2021, l'ensemble des actions et projets initiés depuis plusieurs années en direction de la jeunesse a été poursuivi ou a pu reprendre après la crise sanitaire de 2020 notamment le Festival Hip Hop (0,035 M€), la soirée jeunes talents (0,016 M€) et Orléans Mouv' (0,007 M€).

Les subventions de fonctionnement 2021 s'élèvent à 3,178 M€, la politique d'animation urbaine reposant essentiellement sur le conventionnement et le partenariat avec des associations spécialisées. 0,115 M€ ont également été perçus par 335 jeunes dans le cadre de la création d'un fonds d'aide aux étudiants orléanais permettant de délivrer des aides individuelles face à la crise sanitaire.

Acteur majeur de l'animation urbaine, l'association ASELQO a continué de bénéficier en 2021 du soutien financier de la Mairie d'Orléans, avec 2,570 M€ en fonctionnement, et 0,132 M€ d'équipement (0,080 M€ de subvention et 0,052 M€ d'équipement).

en K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Subventions	3 070	3 053	3 099	3 233	3 178
dont Aselqo	2 570	2 570	2 570	2 570	2 570
autres subventions	500	483	529	663	608

Enfin, les bourses et prix dans le cadre de projets pour les jeunes, la cotisation au Centre Régional d'Information Jeunesse et le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes ont représenté respectivement 0,009 M€, 0,045 M€ et 0,006 M€.

En investissement, les principales dépenses ont concerné :

- L'annuité pour l'acquisition des anciens locaux du CNFPT: 0,575 M€,
- L'entretien des bâtiments jeunesse : 0,044 M€.

4. Un effort constant pour la politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées

En 2021, les dépenses de la Mairie consacrées à l'action sociale, à la santé et au handicap s'élèvent à 24,7 M€ (dont 11,4 M€ de frais de personnel mis à disposition remboursés par le CCAS à la Mairie).

LE SOUTIEN APORTE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET AUX ACTEURS SOCIAUX :

L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire et on soulignera l'adaptation des services pour préserver les liens avec les usagers.

Les subventions de fonctionnement versées en 2021 (9,045 M€) concernent :

- la subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale (8,543 M€),
- la participation au financement du programme de réussite éducative (0,048 M€),
- les subventions versées aux associations (0,454 M€) menant des actions d'accompagnement et de lien social : La vie devant soi (0,080 M€), le Relais Orléanais

(0,122 M€), la Fédération de Foyers Clubs Seniors (0,045 M€), l'ANU (0,045 M€), l'association de la crèche parentale des P'tits Mouflets (0,037 M€), les Restos du Cœur (0,035 M€).

En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Total Politique sociale - subventions	8,799	8,774	8,693	8,835	9,045
dont C.C.A.S.	8,193	8,193	8,193	8,343	8,543
dont C.C.A.S. réussite éducative	0,048	0,048	0,048	0,048	0,048
dont C.C.A.S. prévention médiation	0	0	0	0	0
Total CCAS	8,241	8,241	8,241	8,391	8,591
dont autres bénéficiaires	0,558	0,533	0,452	0,444	0,454

La subvention allouée au CCAS par la Mairie a permis de poursuivre l'ensemble des actions visant à soutenir les familles Orléanaises, et notamment :

- la politique Petite Enfance (9,717 M€ y compris dépenses de personnel), et ses structures situées dans tous les quartiers, pour l'accueil des tout-petits. En 2021, les structures petite-enfance ont accueilli 1 365 enfants, représentant 883 455 heures d'accueil.
- la politique de solidarité et d'action sociale (1,645 M€ y compris dépenses de personnel), avec notamment :
 - l'animation de l'Espace Solidarité (87 familles accueillies, soit 203 personnes) et l'attribution d'aides facultatives.
 - l'accompagnement de 1 037 personnes, dans le cadre de la convention renouvelée avec le Département du Loiret
 - la domiciliation administrative des personnes en hébergement précaire ou sans domicile fixe, 1 060 domiciliations actives au 31 décembre 2021 contre 901 au 31 décembre 2020.
 - l'instruction de 257 dossiers d'aide légale.
- la politique des Aînés (2,684 M€ y compris les deux résidences autonomie et les frais de personnel), incluant :
 - le volet hébergement, avec l'accueil de 117 résidents au 31 décembre 2021, l'accueil des aînés et de leurs aidants au Centre Local d'Information et de Coordination (2 281 personnes accueillies en 2021 et 381 visites à domicile)
 - 63 animations ont été réalisées en 2021
 - les services de téléassistance avec 510 abonnés dont 458 à domicile
 - le portage des repas à domicile pour 278 bénéficiaires à domicile soit 42 184 repas servis
- la politique de prévention de la Santé (0,220 M€ y compris les dépenses de personnel),
- l'animation de la politique handicap en coordination avec les associations (0,059 M€ y compris les dépenses de personnel),
- la politique de carrefour des parents et de réussite éducative (0,732 M€ y compris les dépenses de personnel).

Fonctionnement du CCAS - Recettes réelles en M€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Total Fonctionnement	14,613	14,425	13,932	14,411	14,836
Evolution Indiciaire base 100 en 2009	108	107	103	107	113
Subvention de la ville	7,241	8,241	8,241	8,391	8,543
Part de financement de la Ville	49,6%	57,1%	59,2%	58,2%	57,6%

LA POLITIQUE SANTE ET LES MAISONS DE SANTE

L'année 2021 a été consacrée à la poursuite des actions de promotion du territoire en direction des professionnels de santé pour favoriser leur installation.

La Mairie est un acteur du maillage médico-social sur le territoire à travers sa participation au contrat local de Santé Publique et conseil local en santé mentale en lien avec un certain nombre de communes de la Métropole.

Les actions développées par la Mairie d'Orléans visent à répondre à l'enjeu majeur que constitue la question de la démographie médicale : après l'ouverture de la MSP dans le quartier Saint Marceau début 2020, la Maison de Santé Madeleine Brès dans le quartier Madeleine a été ouverte en 2021, et les actions liées à la création du centre de santé de la rue A. Gault ont débuté ;

Les dépenses 2021 (1,836 M€) ont ainsi principalement concerné le centre de santé Municipal avec des investissements de 1,479 M€, la gestion des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (0,174 M€), les subventions aux associations (0,141 M€) ainsi que le financement du plan santé (0,024 M€).

LA POLITIQUE HANDICAP

Dans le cadre de la politique Handicap, 0,417 M€ ont été consacrés à la poursuite du programme de travaux d'accessibilité dans les bâtiments municipaux, 0,011 M€ ont été versés aux associations, 0,013 M€ ont été consacrés à pour la poursuite du projet ACCEO qui facilite l'accès aux services publics pour les personnes malentendantes.

Par ailleurs, le pourcentage d'agents en situation de handicap en poste à la Mairie d'Orléans s'établit à 5,77 %.

5. Le soutien de la pratique sportive

La politique sportive de la Mairie d'Orléans a pour objectif de développer la pratique sportive, de compétition ou de loisirs, afin de permettre au plus grand nombre d'Orléanais de bénéficier d'activités épanouissantes et créatrices de lien social.

En 2021, les dépenses en faveur des pratiques sportives et de loisirs s'établissent à 26,9 M€ - 9,9 M€ en fonctionnement (4,3 M€ de frais de personnel, 5,5 M€ de fonctionnement courant et 0,143 M€ au titre des frais financiers du PPP gymnase Georges Chardon), et 17 M€ d'investissement.

Pour rappel, les dépenses de fonctionnement concernant le soutien aux clubs sportifs professionnels de haut niveau, ainsi que des équipements sportifs d'intérêt métropolitain (patinoire et île Charlemagne) ont été transférées le 1^{er} janvier 2019 à Orléans Métropole.

LE SOUTIEN AUX CLUBS ET AUX ASSOCIATIONS

En 2021, la Mairie maintient son effort financier vis-à-vis des clubs sportifs avec une dépense de 2,169 M€ qui comprend :

- les subventions versées aux clubs sous contrat d'objectifs (1,393 M€),
- les subventions versées aux clubs, sur la base de critères (nombres d'adhérents, de licenciés, d'entraîneurs, d'éducateurs, résultats sportifs, actions de développement durable, notamment) : 0,477 M€,
- les subventions apportées aux associations sportives (0,208 M€)
- les subventions ponctuelles (0,091 M€) pour des manifestations organisées par des clubs.

A ces subventions s'ajoute l'acquisition de prestations auprès d'Orléans Loiret Basket (0,239 M€) et de la SASP USO Foot (0,076 M€). En contrepartie de l'occupation des locaux municipaux, la Mairie perçoit une redevance d'occupation (0,033 M€ d'Orléans Loiret Basket et 0,126 M€ de la SASP USO Foot).

Depuis 2017, l'évolution des principales subventions versées aux clubs sportifs est la suivante :

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL des subventions versées	3351	3464	2261	2408	2169
évolution n/n-1	-1,0%	3,4%	-34,7%	6,5%	-9,9%
dt Orléans Loiret Basket	1112	1012	-	-	-
dt SASP Orléans Loiret Football	420	420	-	-	-
dt USO Foot	69	39	139	139	10
dt USO Judo	312	340	342	355	337
dt Rugby Club d'Orléans	170	170	180	220	170
dt Sté Municipale Orléans Gymnastique	225	234	224	223	223

Pour mémoire, les subventions à Orléans Loiret Basket (1,112 M€), et à la SASP USO Foot (0,420 M€), ainsi que les subventions d'équilibre versées à Orléans Val de Loire Evénements pour la gestion de la patinoire Baron (0,400 M€) n'apparaissent plus dans les comptes de la ville d'Orléans depuis le 1^{er} janvier 2019 suite aux transferts de compétences vers Orléans Métropole.

GESTION DES EQUIPEMENTS, FOURNITURES, ENTRETIEN, FLUIDES

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment :

- l'entretien et la maintenance des équipements sportifs (1,338 M€), dont la maintenance et l'exploitation du centre nautique de la Source (0,717 M€) et du centre aqualudique l'O (0,422 M€) ouvert en juin 2021 ;
- les dépenses d'énergie des équipements sportifs (0,308 M€) dont 0,037 M€ pour le terrain hybride du stade Omnisport ;
- les fournitures et petits équipements (0,220 M€) ;
- les charges de fonctionnement du gymnase Georges Chardon conformément au contrat de PPP (0,287 M€ dont 0,143 M€ au titre des frais financiers).

Les recettes comprennent principalement les droits d'entrée des piscines, les inscriptions pour les EMIS et « Orléans Vous Coach », les diverses redevances d'utilisation des équipements et sites municipaux (palais des sports, gymnases, île Charlemagne...), ainsi que les revenus et loyers issus de l'utilisation des équipements sportifs pour 0,708 M€ dont 0,192 M€ dans le cadre de l'exploitation du centre aqualudique l'O.

De plus, depuis le transfert en 2019 des équipements sportifs d'intérêt métropolitain à Orléans Métropole, une recette de mise à disposition de services a été perçue par la ville pour 0,184 M€. Cette recette vient compenser les charges de personnel des agents mis à disposition.

En 2021, Orléans a pu reprendre l'accompagnement de l'organisation de manifestations sportives qui participent à l'animation et au rayonnement de la Ville. Ces dépenses ont représenté 0,267 M€ et ont concerné : L'Open de tennis d'Orléans, le grand prix de Sabre, l'Orléans Master's de Badminton, l'Open 3X3 de basket, le premier challenge de foot Emiliano Sala, l'accueil du Paris Saint Germain Football pour 2 matches amicaux, l'accueil de matches de l'équipe de France féminine de volleyball, et des animations dans le cadre du label terre de jeux.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES EN 2021 (17 M€)

Les principaux projets d'investissement ayant fait l'objet de dépenses en 2021, dans le cadre de la politique sportive concernent :

- la fin de l'opération de construction du centre aqualudique de centre-ville (9,183 M€ soit un montant total de 26 M€ pour l'ensemble du projet) ;
- la construction du gymnase Nord Est (5,517 M€) ;
- la poursuite des travaux de rénovation et d'entretien des équipements sportifs (0,615 M€) ;
- la fin des travaux de rénovation du complexe nautique de la Source (0,548 M€) ;
- la poursuite des travaux de modernisation du stade omnisports (0,240 M€) ;

- le renouvellement des équipements sportifs (0,172 M€) ;
- des subventions pour les dépenses d'investissement des clubs (0,069 M€) ;
- des travaux de l'île Arrault (0,053 M€).

6. La modernisation du service public

La Mairie d'Orléans a poursuivi sa démarche d'innovation et de développement des usages numériques pour faciliter le quotidien des orléanais et renforcer le rayonnement et l'attractivité de son territoire.

Cinq web caméras à vocation touristique offrent désormais une vue panoramique depuis le Beffroi, la Place du Martroi, les quais de Loire, la cathédrale et le parc floral. Très prisées par les médias nationaux, les images sont visibles en direct et gratuitement sur le site Internet de la Ville et celui de l'Office de tourisme. Ce nouveau service est suivi en temps réel et comptabilise plus de 100 000 vues avec un temps moyen de consultation de 7,5 mn.

En matière d'aménagement numérique en très haut débit, la Ville a facilité le déploiement de la fibre optique, tout en veillant à la qualité des espaces publics, en lien avec l'opérateur privé Orange qui déploie son propre réseau pour atteindre 83 % des logements raccordables à la fibre soit 62 157 prises commercialisables sur un total de 75 762 logements. Sur Orléans plus de 95% des logements sont éligibles à une offre THD (fibre, câble).

Orléans a étendu son service gratuit de Wi-Fi public en équipant en bornes wifi les salles municipales Belle-Croix (0,009 M€), Paul Gauguin (0,008 M€) et l'Espace Olympe de Gouges (0,009 M€).

Face à la multiplication des antennes de téléphonie mobile devant diffuser la 5G, la Ville s'est dotée d'un exposimètre pour mesurer les ondes électromagnétiques ; offrant désormais un service gratuit de mesure d'ondes permettant d'informer les habitants sur leur niveau d'exposition. Prioritairement il a permis de mesurer le niveau d'exposition de toutes les écoles. Pour compléter ce dispositif, 7 capteurs permanents ont été répartis sur l'ensemble de la ville en partenariat avec l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR). Ces capteurs alimentent un observatoire public des ondes pour informer la population sur les niveaux d'exposition aux ondes.

Le portail métropolitain d'open data poursuit sa publication de nouveaux jeux de données et de services pour consulter facilement l'offre associative, l'offre de transport et la cartographie des points d'intérêt sur la biodiversité et les producteurs locaux.

7. La participation citoyenne et la vie des quartiers

La proximité est un axe fort de la gouvernance mise en œuvre par la Mairie d'Orléans. Cela passe, entre autres, par la co-construction de la Ville, l'amélioration au quotidien du cadre de vie des habitants et l'animation des quartiers.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Depuis plus d'une quinzaine d'années, la collectivité implique les citoyens dans les projets de la Ville, que ce soit au travers de réunions publiques, d'ateliers de concertation, de ballades urbaines ou d'actions des Conseils Consultatifs de Quartier. En 2017, elle a été une des 20 villes pionnières à proposer un budget participatif.

Avec une volonté affichée d'impliquer encore davantage les orléanais dans la décision et l'élaboration des politiques publiques, une nouvelle charte de la participation citoyenne a été adoptée à l'unanimité en octobre 2020. A des conseils de quartier revisités appelés « Orléans proximité », elle ajoute la possibilité pour les habitants de participer aux commissions de la Ville et de soumettre des questions au Conseil Municipal.

En 2021, le budget de fonctionnement dédié à la participation citoyenne et à l'animation des quartiers (0,064 M€) a permis :

- de poursuivre la démarche de concertation avec les habitants pour la réalisation des projets et l'aménagement de la ville, avec l'organisation de 27 réunions publiques en salle ou sur site, 16 présentations ou questionnaires en ligne afin de s'adapter aux contraintes sanitaires, 8 balades urbaines, et de nombreuses permanences des élus de quartier sur l'espace public,
- d'accompagner les animations de quartiers (Fête des Voisins le 24/09/2021, distribution des branches de sapin...),
- de soutenir financièrement les associations et comités des fêtes qui contribuent, par leurs nombreuses actions et manifestations, à animer les quartiers malgré les contraintes sanitaires.

Cette année, comme en 2020, les fonctionnements ont été adaptés pour continuer d'impliquer les habitants malgré les restrictions sanitaires. Ainsi, l'usage de la plateforme numérique s'est poursuivi et les réunions publiques ont été organisées sur inscription pour maîtriser les jauges.

LES AMENAGEMENTS DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS

L'enveloppe dédiée à la réalisation de projets d'aménagement dans les quartiers, à l'initiative des habitants, des acteurs et des groupes Orléans Proximité ainsi que celle prévue au titre du budget participatif, par lequel les investissements sont proposés et décidés directement par les orléanais, s'est élevée à 0,384 M€.

Ces budgets sont dédiés à la réalisation de petits travaux permettant l'aménagement d'aires de jeux, la mise en accessibilité de l'espace public, son embellissement, la sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi que l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement.

Les projets (hors budget participatif) sont validés dans le cadre de revues de projets pilotées par les adjoints de quartiers avec la participation des élus thématiques et des services concernés. Ce dispositif particulièrement réactif permet la réalisation d'aménagements dans des délais courts, à partir de l'expression des besoins par les habitants dans les quartiers ou des conseils consultatifs.

En 2021, les divers confinements et les difficultés rencontrées par les entreprises pour s'approvisionner en matériaux ont nettement impacté la capacité à faire et donc les montants utilisés. Ceux-ci ont cependant permis de :

- réaliser certains projets de la nouvelle édition du budget participatif pour un montant de 0,012 M€ (sécurisation des abords du groupe scolaire Château Gaillard et installation de 2 tables de tennis de table dans le parc Léon Chenault par exemple).
- améliorer la qualité, la fonctionnalité et la sécurité de l'espace public, à partir de demandes des habitants, pour un montant de 0,367 M€ avec 205 projets présentés, dont 79 en aménagement et 126 en circulation/stationnement, 152 projets validés et 133 réalisés, les derniers étant encore à l'étude ou à planifier.

Parmi ces réalisations, figurent notamment :

- l'aménagement de places de stationnement rue Alain Savary (0,038 M€)
- la sécurisation de la traversée piétonne boulevard Aristide Briand/St Euverte (0,021 M€)
- la réfection du sol souple de l'aire de jeux rue Capitaine Gustave de Boissieu (0,018 M€)
- le remplacement d'un jeu place Marcel Templier (0,011 M€)
- la rénovation des espaces verts autour de l'aire de jeux rue du Clos de la Motte (0,010 M€)
- l'amélioration de la piste cyclable boulevard de Châteaudun (0,004 M€)

En complément, 0,004 M€ ont permis d'acquérir du matériel pour les permanences des élus de quartier ainsi qu'un triporteur dont l'objet est d'aller au plus près des habitants afin d'impliquer les publics éloignés dans la construction des projets.

Enfin, 0,083 M€ ont également été consacrés à des travaux d'isolation (changement des huisseries et isolation des combles) de la Mairie de quartier de Saint Marceau (0,057 M€) et des études nécessaires à la rénovation de la toiture de la Mairie de proximité de l'Est (0,026 M€).

LES MARCHES DANS LES QUARTIERS

Les marchés sont source de cohésion, de convivialité et d'animation au sein des quartiers. Les 16 marchés de plein air organisés dans les quartiers d'Orléans traduisent l'engagement de la Mairie en faveur des circuits courts, permettant de soutenir les producteurs locaux et de promouvoir l'agriculture péri-urbaine.

Le budget consacré à ces marchés s'élève, en 2021, à 0,017 M€ pour l'investissement (installation et remplacement de bornes d'alimentation électrique) et 0,009 M€ en fonctionnement (0,007 M€ de consommation d'électricité).

Après une baisse des recettes en 2020, liée à la gratuité des droits de place appliquée lors de la période de confinement de mi-mars à mai 2020, les recettes ont repris leur niveau de 2019 à 0,311 M€.

LA VIE ASSOCIATIVE

Concernant le monde associatif, la Mairie a à cœur de soutenir les nombreux bénévoles qui œuvrent à l'animation de la Ville.

La manifestation Rentrée en Fête, accueillant plus de 30 000 visiteurs et plus de 500 associations ces dernières années, et annulée en 2020 pour cause de crise sanitaire, a repris sa place en 2021 sous un format compatible avec les précautions sanitaires nécessaires. Près de 450 associations ont participé (0,078 M€).

Les deux Maisons des associations (rue Sainte Catherine et à La Source) et l'Espace Olympe de Gouges ont accueilli plus de 12 908 heures de réunions et 30 semaines d'expositions d'associations et de particuliers.

21 023 heures de réunion ont été annulées et/ou reportées, 18 semaines d'exposition ont été annulées.

Afin de venir en aide aux associations durant cette période, le Conseil Municipal a décidé de ne facturer que la moitié des adhésions aux maisons des associations de l'année 2021 pour un montant de 0,014 M€.

Festiv'Assos n'a pas pu avoir lieu à La Source en 2021.

8. La tranquillité publique et les dispositifs de prévention

LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

En 2021, les dépenses de Tranquillité publique se sont élevées à 7,411 M€ :

6,967 M€ en fonctionnement, dont 6,683 M€ de frais de personnel, le solde (0,284 M€) étant destiné au fonctionnement du service de police municipale et notamment :

- L'entretien des caméras de surveillance et des caméras piétons (0,065 M€)
- L'acquisition de vêtements de travail (0,058 M€)
- L'entretien des véhicules (0,033 M€)
- L'acquisition de fournitures diverses, de nourriture pour les chiens, frais de pension des chevaux, honoraires de vétérinaire et de maréchalier (0,033 M€)
- La maintenance et l'entretien des équipements (0,058 M€)

- L'acquisition de fournitures et d'équipements pour l'armement des policiers municipaux, et location du stand de tir (0,029 M€)
- La prise en charge des consultations médicales dans le cadre de la procédure d'Ivresse Publique Manifeste (0,008 M€) (avec une recette associée de 0,003 M€),

0,444 M€ en investissement ont permis de financer:

- La poursuite de l'installation et du renouvellement des équipements de vidéo-protection (0,207 M€) ;
- Le renouvellement des véhicules (0,126 M€) et grosses réparations (0,005 M€) ;
- La rénovation des locaux de la police (0,057 M€) ;
- Les équipements techniques des équipes (0,019 M€) ;
- Les équipements pour l'armement des agents (0,017 M€) ;
- Le renouvellement des radiotéléphones (0,012 M€).

LE DISPOSITIF CITE EDUCATIVE

Ce label est un dispositif né à partir des initiatives menées sur le terrain notamment dans les quartiers prioritaires. Il vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans pendant le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire, en lien avec les différents acteurs concernés. En 2021, ce dispositif a représenté 0,062 M € en dépenses pour une recette à hauteur de 0,258 M€ perçue dans le cadre du label « Cités éducatives » et les moyens supplémentaires affectés par l'État.

LE DISPOSITIF DE PREVENTION MEDIATION

Les équipes du service prévention médiation réussite (SPMR) réparties sur les quartiers de l'Argonne, de la Source, des Blossières et Dauphine contribuent, par leurs actions, à la prévention de la délinquance, à renseigner et orienter les personnes les plus fragiles, à repérer des situations de souffrance ou à risque, à faire remonter des problématiques des habitants ou encore à résoudre des conflits de voisinage.

LE DISPOSITIF DU SERVICE EDUCATIF DE PREVENTION

Le Service éducatif de prévention (SEP) met en œuvre l'action de Prévention Spécialisée métropolitaine sur les villes de St Jean de Braye, St Jean de la Ruelle, Fleury les Aubrais et Orléans. Les 14 éducateurs interviennent depuis nos trois pôles territoriaux Est, Ouest et Sud, installés sur ces villes dans des locaux dédiés. L'un de ces éducateurs intervient en direction des jeunes des autres communes de la métropole.

D'autres intervenants viennent compléter les équipes (psychologues, art thérapeutes, encadrants de chantiers ...), prestataires ou vacataires.

En 2021, 759 jeunes ont été accueillis par le Service Educatif de Prévention.

- 411 jeunes âgés de – de 16 ans, dont 170 bénéficiaires du dispositif PASSERELLE, dans le cadre d'exclusions temporaires, définitives, ou de parcours dérogatoires.
- 348 jeunes âgés de + de 16 ans, dont 92 bénéficiaires du dispositif PLATEFORME, par les chantiers éducatifs.

L'Atelier technique

L'atelier a ouvert ses portes début septembre 2020, au 4 rue Alain à Orléans la Source avec, pour activité principale, la mécanique vélo en partenariat avec l'association 1TerreActions.

Des collégiens en parcours Passerelle, y ont été accueillis du lundi matin au mercredi midi, ainsi que des jeunes de + 16 ans, en « Actions citoyennes », pour la confection de masques et de tabliers de mécaniciens.

LE DISPOSITIF « CARREFOUR DES PARENTS »

Le dispositif Carrefour des Parents, porté par le CCAS, a été initié par la Mairie d'Orléans en 2004. Considéré comme un dispositif essentiel de prévention, il propose aux parents des temps d'échange et de partage avec chacun de leurs enfants en présentiel ou en distanciel autour de thématiques d'actualité énoncées par les parents.

En 2021, les dépenses pour le fonctionnement du dispositif sont de 0,118 M€ (frais de personnel compris). Malgré la crise sanitaire qui a de nouveau perturbé le dispositif et l'organisation de rencontres, 53 rencontres ont pu être organisées en présence de 303 parents.

Afin de rester en contact avec les parents, une lettre mensuelle d'informations a été créée à la rentrée de Septembre 2021. Son contenu en plus du programme des réunions aborde sous différents formats (vidéo, conseils lectures, liens etc...) un sujet de parentalité. 1640 personnes sont abonnées à cette lettre d'informations mensuelle.

28 personnes ont été accueillies par la permanence psychologique par téléphone ou en présentiel.

Il faut ajouter 302 parents rencontrés lors des présentations du dispositif dans 19 écoles maternelles ou primaires.

LE PROGRAMME DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le programme de prévention de la délinquance (0,028 M€) repose sur la lutte contre le décrochage scolaire, par un accompagnement parental et un suivi éducatif et social des jeunes en situation de rupture.

Parallèlement, les chantiers éducatifs permettent de travailler sur l'accompagnement des jeunes de plus de 16 ans en rupture scolaire et de les guider vers l'insertion professionnelle.

L'accompagnement parental permet aux parents de bénéficier d'un suivi personnalisé dans le cadre du Conseil des Droits et Devoirs des Familles, pour leur permettre de surmonter les difficultés rencontrées et d'identifier les différentes dimensions de la fonction parentale.

Le dispositif d'accueil de collégiens exclus définitivement, baptisé « passerelle », a pour but de travailler sur les causes de l'exclusion et d'aider les jeunes à se remobiliser et à devenir acteur de leur scolarité afin d'éviter une nouvelle exclusion.

Enfin, **le dispositif des Travaux d'Intérêt Général** constitue une alternative à l'incarcération et contribue à la prévention de la récidive. Depuis plusieurs années, les services municipaux contribuent de façon très active à ce dispositif.

LE DISPOSITIF DE TRAVAIL D'INTERET GENERAL

Ce dispositif participe à la prévention de la récidive, en permettant à des personnes placées sous-main de Justice d'accomplir une peine ou une mesure éducative d'intérêt général.

En 2021, 79 personnes ont été orientées par la Justice, pour 4477 heures à effectuer, réparties en 74 peines/mesures

- 55 « Travaux d'Intérêt Général »,
- 11 « Stages de citoyenneté »

- 16 « Réparations Pénales ».

Il s'agit d'une alternative au passage au tribunal, aux poursuites judiciaires, homologuée par le Procureur de la République pour les **contraventions et délits de faible gravité**. (Articles L 2212-1 et L 2212-5 du CGCT, Lois n°2 006-396 du 31 mars 2006 et n°2007-297 du 5 mars 2007, Décret n°2007-1388 du 26 septembre 2007, art 44-1 du code de procédure pénale, Articles R 15-33-29-3 et R 15-33-61 et R15-33-66 du code de procédure pénale).

La police municipale, suite à certaines infractions propose au contrevenant, le paiement d'une amende ou la réalisation d'un Travail Non Rémunéré, dans un délai imparti.

Si l'amende est réglée ou les heures réalisées, l'action pénale est éteinte et l'infraction n'est pas inscrite au casier judiciaire.

La Mairie d'Orléans a choisi de mettre en œuvre cette sanction à l'encontre des personnes qui commettent des actes d'incivilités sur la voie publique :

- Vol de fleurs dans les parterres,
- Jets de papier au sol,
- Dépôt sauvage d'ordures ménagères...

LE DISPOSITIF PARENTS-RELAIS

Le dispositif parents-relais complète les différentes actions de prévention en permettant de recourir ponctuellement, et en temps réel, à des parents vacataires volontaires.

LES MAISONS DE LA REUSSITE

Véritables lieux ressource, d'informations et d'actions de soutien à la parentalité et à la réussite des jeunes, les Maisons de la Réussite ont pour vocation d'accompagner et de promouvoir la réussite éducative et sociale de chaque enfant et adolescent, de développer la parentalité et le lien social entre les habitants des quartiers, dans une logique de prévention. Les maisons de la réussite portent aussi le dispositif de prévention médiation fort de 28 agents.

- 571 familles ont bénéficié d'un accompagnement. Ce sont, pour 61% des couples avec enfants, pour 16% des familles monoparentales, pour 11% des familles séparées ou divorcées, et pour 2% des familles recomposées.
 - 652 jeunes ont été pris en charge par l'EPS. 76% ont entre 2 et 11 ans, 13% entre 12 et 16 ans.
 - Ces familles demeurent pour 35% dans le secteur de la Source, pour 14% dans le secteur de l'Argonne, pour 11% dans le secteur de Saint Marceau et pour 37% dans le secteur du Centre-ville.
 - 79% des situations sont en évolution positive en rapport aux objectifs d'accompagnement, 14% des situations restent sans suite, 16 % des situations restent en démarche d'accompagnement avec la RE ou par d'autres partenaires du social ou médico-social.

9. Les pouvoirs de police sanitaire

La dotation globale de décentralisation versée par l'Etat en contrepartie de ces missions représente 0,399 M€ en 2021.

En 2021, 313 plaintes ont été instruites dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, concernant essentiellement les domaines de l'habitat indigne, du bruit, des déchets sur le domaine privé, de l'hygiène alimentaire et de la gestion animale.

Par ailleurs, les autorisations en matière de bruit (débits de boissons, sonorisation, chantiers), ainsi que les demandes de renseignement relatives aux problématiques sanitaires ont représentées 361 dossiers traités sur l'exercice.

Au titre de la lutte contre l'habitat indigne, inscrite au Plan Solidarité Logement 45, 164 plaintes ont été instruites en 2021, pour la détection et la résorption des logements indignes et 17 autres demandes en matière d'habitat-logement ont été également traitées.

Enfin, concernant le contrôle des commerces de bouche, 15 établissements ont fait l'objet de contrôles d'inspection au titre de l'hygiène alimentaire suite à des signalements de consommateurs ou de voisinage.

Au titre de la politique « immeuble menaçant ruine », 53 dossiers ont été ouverts en 2021. Au 31 décembre 2021, 42 dossiers étaient encore actifs, 11 dossiers ont été traités et clôturés dans l'année grâce à un travail soutenu de relance des propriétaires et d'incitation à la réalisation de travaux de mise en sécurité, pour un montant de dépenses de 0,020 M€. A cet effet, un arrêté de mise en sécurité d'urgence a été pris et 6 arrêtés de mise en sécurité (procédure classique) ont été pris.

II – La gestion et l'embellissement de l'espace public

Suite au transfert de la compétence voirie à Orléans Métropole en 2017, les compétences gérées par la Mairie regroupent aujourd'hui les périmètres suivants : parcs et jardins, fleurissement, pavoiement et illuminations.

LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC AU QUOTIDIEN

Les dépenses 2021 pour la gestion de l'espace public s'établissent à 2,695 M€ (hors frais de personnel).

Les charges de fonctionnement (1,030 M€) comprennent notamment :

- Les fournitures et prestations liées à l'entretien des espaces publics dans les parcs et jardins (0,690 M€) dont les colonnes végétalisées (0,149 M€), le remboursement à la métropole des frais d'entretien des espaces verts municipaux (0,095 M€), l'entretien des aires de jeux (0,036 M€) et les dépenses liées au concours de roses (0,015 M€)
- L'éclairage (0,147 M€) correspondant principalement à la pose des décorations de Noël (0,130 M€) et à la consommation électrique (0,014 M€)
- L'acquisition d'équipements et fournitures pour la régie (0,041 M€) et l'entretien externalisé des distributeurs de gel hydro-alcoolique (0,051 M€),
- Les charges liées à l'occupation du domaine public (0,074 M€ dont 0,051 M€ d'annulation de titres de recettes de TLPE 2020),
- L'entretien des fontaines (0,025 M€)

Les recettes de fonctionnement (0,601 M€) se répartissent pour 0,470 M€ au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure et pour 0,128 M€ au titre des recettes perçues pour l'occupation du domaine public.

En investissement, les dépenses (1,665 M€) ont concerné principalement :

- Le remboursement au Département de la partie voirie du gymnase nord-est (0,419 M€)
- Le réaménagement des espaces verts de la place du Martroi (0,272 M€)
- Les travaux d'étanchéité de la mare du jardin des plantes (0,217 M€)
- l'achat de végétaux et le fleurissement (0,138 M€),
- la création et réparation d'aires de jeux (0,115 M€)
- l'aménagement du parc du sanitas (0,101 M€)
- l'aménagement et les équipements du jardin des plantes (0,088 M€)

- la plantation d'arbres sur le patrimoine resté communal (0,071 M€)
- les décorations de Noël (0,049 M€)
- la mise en lumière du centre-ville (0,016 M€)

Les dépenses 2021 comprennent également le remboursement par la ville des personnels qui lui sont mis à disposition par Orléans Métropole pour la gestion de la partie restée communale des espaces verts (2 M€).

LE STATIONNEMENT

○ **EXPLOITATION ET GESTION DU STATIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement (0,964 M€) concernent essentiellement l'exploitation du parc horodateur (0,843 M€) et les autres dépenses relatives à la gestion du stationnement telles que les dépenses de maintenance des équipements pour le stationnement connecté (0,017 M€) et les frais de gestion des forfaits post stationnement (FPS) pour 0,095 M€.

Les recettes de stationnement sur voirie se sont quant à elles établies à 2,848 M€ pour l'année 2021. Les recettes de stationnement sur voirie sont conformes aux inscriptions au budget primitif 2021 (2,846 M€). Elles sont en augmentation par rapport à 2020 (2,476 M€), soit +15 %. Les recettes de stationnement sur voirie ne sont pas encore à leur niveau d'avant crise sanitaire. En raison notamment des mesures de gratuité instaurées à compter du 28 novembre 2021 sur l'ensemble du périmètre de stationnement payant (stationnement d'une durée de moins d'1h30 gratuité sur voirie) jusqu'à la date de fin des soldes d'hiver 2021.

○ **DEPENALISATION DU STATIONNEMENT**

La dépenalisation du stationnement est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Par cette réforme, l'amende est remplacée par un forfait post-stationnement (FPS) dont la Mairie assure dorénavant le recouvrement amiable. La réglementation prévoit que les recettes issues des forfaits post-stationnement soient reversées à la Métropole. Ce reversement s'effectue déduction faite des coûts de mise en œuvre des forfaits post-stationnement, à savoir les frais de gestion de l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisée des Infractions) et des coûts relatifs aux contrôles du stationnement.

Les comptes 2021 intègrent les flux relatifs à la dépenalisation du stationnement (procès-verbaux pour non-paiement ou dépassement) : 0,360 M€ de dépenses intégralement compensées par une recette de même montant correspondant au remboursement par Orléans Métropole, bénéficiaire de la recette de dépenalisation, affectée au financement d'actions en faveur de la mobilité.

La recette d'investissement de 0,296 M€ correspondant à la recette issue des forfaits post-stationnement a été reversée à Orléans Métropole.

III – La transformation des quartiers

LA CONVENTION TERRITORIALE DE L'ARGONNE

Tous maîtres d'ouvrage confondus, les travaux prévus dans la Convention Territoriale de l'Argonne sont réalisés à près de 100 %. En 2021, 0,042 M€ ont été consacrés à la plantation d'arbres sur les espaces extérieurs de l'espace social Marie-Claire Leroy (création de la « voie des écoles ») et aux abords de la rue Léo Delibes.

LES PROJETS D'AMENAGEMENT DANS LES QUARTIERS

La politique d'aménagement urbain s'est poursuivie en 2021 dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

L'ambition pour le centre-ville a été réaffirmée au travers des grandes actions suivantes :

- QUARTIER CENTRE VILLE

En 2021, la valorisation du centre historique d'Orléans se poursuit : 61 façades supplémentaires ont bénéficié de travaux de ravalement. 0,829 M€ de subventions versées ont généré 2,863 M€ d'activité économique. Désormais, ce sont 1 284 façades qui ont été rénovées dans le cadre de cette opération.

- QUARTIER CARMES MADELEINE

- ZAC Carmes Madeleine : 6,257 M€ dont 3,038 M€ ont été versés par la Ville à l'aménageur (SEMDO) au titre de sa participation à l'équilibre de la ZAC et 3,218 M€ au titre de la participation pour remise d'ouvrages
- Voiries Carmes Madeleine : 0,011 M€ ont également été versés en 2021 au titre du solde des travaux de voiries.

- QUARTIER BOURGOGNE

- **ZAC Bourgogne**

1,046 M€ ont été versés par la Ville à l'aménageur (SEMDO) au titre de sa participation à la ZAC et 0,300 M€ ont été versés à l'aménageur au titre de la perte de recettes pour la non réalisation d'une opération immobilière sur Illot linières que la Ville a décidé d'abandonner au profit d'un nouveau jardin public.

- **Aménagement de la Tour Neuve**

0,004 M€ ont été versés par la Ville pour le remplacement d'un coffret électrique dégradé.

- QUARTIER NORD-OUEST

- **Projet Sanitas** : 0,004 M€ ont été mandatés en 2021, afin de réaliser des travaux préparatoires liés à l'aménagement des abords du Relais Orléanais suite à la résiliation de la convention.

- QUARTIER SUD LOIRE

- **Résidence Dauphine** : 0,089 M€. Il s'agit de travaux de déconnexion de réseaux et de diagnostics amiante réalisés en vue de la démolition des pavillons des 106 et 108 rue des Anguignis, ainsi que la réalisation d'une étude de circulation sur le secteur des Ecoles Bénédicte Maréchal.

- **Jardin du Val Ouest** : 0,400 M€ ont été versés par la Ville à l'aménageur (SEMDO) au titre de sa participation à la ZAC.

Par ailleurs, 0,015 M€ de travaux ont été réalisés pour des interventions sur diverses zones d'aménagement urbain.

- CIMETIERE DE LA SOURCE

Suite à l'ouverture en novembre 2019, d'un nouveau cimetière dans le quartier de la Source, le solde des marchés a été versé en 2021 pour un montant de 0,057 M€.

FONCIER AMENAGEMENT

En 2021, les acquisitions foncières ont représenté 0,301 M€, et les cessions 1,300 M€ (notamment cession de l'hôtel Ibis à Saran)

Il est toutefois précisé que d'autres acquisitions foncières sont imputées sur les budgets d'autres politiques publiques (achat des locaux de la rue A. Gault à la Métropole, préemptions et acquisitions de locaux dans les Halles Châtelet).

SERVICE ARCHEOLOGIQUE

Le service archéologique se voit confier des opérations de diagnostic et de fouilles pour les opérations menées par la Ville et ses aménageurs mais aussi par des opérateurs privés.

Pour 2021, 0,073 M€ ont été dépensés pour des travaux de terrassement, de matériel et d'outillage dans le cadre des diverses opérations de diagnostics (154 rue Saint-Marc, 164 rue du Faubourg Saint-Vincent, 22 rue Porte-Saint-Jean, 47 avenue Saint-Mesmin, 54 rue Bellébat, rue des Carmes).

Des recettes impactées par le contexte sanitaire qui avait entraîné le retard d'opérations 2020 ont également été perçues pour un montant de 0,002 M€ au titre de la redevance archéologique et 0,015 M€ pour les diagnostics (rue Notre-Dame de Recouvrance, 24 rue Jeanne d'Arc, 54 rue Bellébat, rue du Pot de Fer, tête nord du Pont de l'Europe) et études réalisées pour divers tiers dans le cadre d'appels d'offres (diverses études de mobilier et céramique conduites pour l'Inrap, Bourges Plus et le Conseil départemental du Loiret).

DROIT DES SOLS

Dans le cadre de la convention passée avec huit autres communes de la métropole dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols, celles-ci ont remboursé à la Ville 0,141 M€ (salaires et frais divers).

IV – Le soutien à l'emploi et au commerce

UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

Les crédits 2021 ont permis de continuer à soutenir financièrement l'École de la Deuxième Chance d'Orléans Val de Loire (0,033 M€) ainsi que 0,037 M€ d'investissement au titre de travaux de mise en conformité incendie.

LE SOUTIEN AU COMMERCE (0,488 M€)

En 2021, au regard d'un contexte fragilisé par la crise sanitaire, la Ville d'Orléans poursuit son accompagnement auprès des commerçants et artisans.

En fonctionnement (0,421 M€), les réalisations ont principalement concerné :

- Un soutien exceptionnel à l'association Les Vitrites d'Orléans, pour :
 - Mettre en place une plateforme e-commerce « jacheteaorleans.fr » (0,085 M€),
 - Soutenir annuellement les actions de communication et d'animation commerciales (0,043 M€).
- La réalisation d'une analyse ergonomique des parcours usagers de deux solutions numériques concurrentes de plateforme e-commerce (0,018 M€)
- Un soutien à l'association de commerçants Eugène Turbat (0,002 M€)

- D'autres dépenses liées aux loyers et taxes dus au titre des préemptions intervenues rue des Carmes, Bourgogne, puis des charges de copropriété dont les Halles Châtelet et le centre commercial Dauphine (0,169 M€).
- La communication sur les évènements récurrents (0,034 M€).

En investissement (0,067 M€), les réalisations ont concerné :

- La préemption d'une cellule commerciale dans les Halles Châtelet (0,046 M€)
- La remise aux normes électriques du local 5 rue des Carmes (0,021 M€)

PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS

I – La culture vecteur d'attractivité

Engagée dans un processus de fort développement culturel, la Mairie, au travers de sa politique d'investissement significatif et de soutien aux projets culturels et artistiques, entend répondre aux enjeux suivants :

- affirmer Orléans comme une ville d'art, de culture et de patrimoine qui compte parmi les grandes métropoles,
- placer l'art et la culture au cœur des modes de vie des publics et en particulier sur l'espace public,
- assurer le développement des grands établissements culturels, valoriser les collections patrimoniales et faciliter l'accès aux pratiques culturelles et artistiques par le soutien aux jeunes talents, aux associations et compagnies artistiques.

Les projets de l'année 2021 ont été encore impactés par la crise sanitaire et certaines actions culturelles ont ainsi dû être annulées ou reportées.

LES MOYENS AFFECTES A LA POLITIQUE CULTURELLE

En 2021, pour atteindre les objectifs visés ci-dessus, les dépenses effectuées au titre de la politique culturelle se sont élevées à 20,8 M€ (y compris frais de personnel), dont 3,7 M€ au titre des programmes d'investissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Musée des Beaux-Arts et l'Hôtel Cabu-Musée Historique et Archéologique ont été transférés à la Métropole. En parallèle des dépenses relatives à la politique culturelle, il convient de rappeler qu'une recette de 1,5 M€ a été perçue par la ville d'Orléans dans le cadre de la mise à disposition du personnel des établissements transférés à Orléans Métropole.

➤ **La culture au plus près des publics, les opérations sur l'espace public :**

Le budget 2021 a permis de garantir la présence de l'art sur l'espace public au travers de performances, d'expositions et de propositions artistiques. La nouvelle édition du Loire Art Show (0,058 M€), initialement prévue au sein du complexe du Baron en mai 2020 et annulée, a pu être reprogrammée en juin 2021. Les artistes ont investi le parking du Baron où les œuvres sont pérennisées et l'espace et les surfaces vitrées de la patinoire ont été transformés en lieu d'exposition forgeant ainsi la singularité de ce festival d'art urbain qui chaque année trouve sa place dans des lieux dont il détourne l'usage.

Les spectacles musicaux ou théâtraux Hors les Murs, et la fresque du Mur des Carmes ont pu progressivement reprendre pour 0,067 M€.

➤ **Le soutien aux partenaires culturels du territoire, institutions, associations culturelles et compagnies artistiques**

○ **Les structures du théâtre (2,601 M€) :** l'intégralité des subventions au fonctionnement ou aux projets a été versée en 2021.

○ **L'aide apportée aux associations et aux structures partenaires (1,765 M€)**

La contribution versée à l'Astrolabe, Scène de musiques actuelles, s'élève à 0,490 M€, intégrant le festival Hop Pop Hop, comme le prévoit la convention pluriannuelle d'objectifs venue remplacer

le contrat de délégation de service public. Le soutien aux musiques actuelles est resté une priorité politique.

L'OCI, Organisation du Concours international, poursuit sa structuration pour asseoir sa spécificité au sein des grands concours internationaux. La Mairie a poursuivi son soutien en 2021 avec une subvention de 0,120 M€.

L'association Musique et Equilibre a pris en charge l'animation de l'école de musique de l'Argonaute à compter de son ouverture en septembre 2017. Pour l'accompagner dans cette nouvelle mission et favoriser l'inscription des habitants du quartier, la Mairie a versé une subvention de 0,096 M€, en augmentation de 0,016 M€ par rapport à 2020, confirmant ainsi son soutien constant à cette association.

Parmi les autres bénéficiaires des aides financières apportées en 2021 aux partenaires culturels, figurent aussi :

- Orléans Concerts (0,217 M€) : la subvention à l'orchestre a permis de relancer son activité avec intensité dès 2021,
- le 108 (0,095 M€)
- L'Astrolabe / Polysonik (0,086 M€)
- Musique municipale (0,053 M€)
- le CERCIL (0,050 M€)
- les autres aides attribuées au titre du soutien du secteur associatif et de la création représentent 0,558 M€ pour plus de 100 bénéficiaires.

LES ETABLISSEMENTS CULTURELS ET L'ACTION CULTURELLE

- **Le réseau des médiathèques, (0,421 M€ hors frais de personnel)** a poursuivi son adaptation à l'évolution des dispositifs mis en place et liés la crise sanitaire. Le retour du public dans les salles s'est fait en s'adaptant aux nouvelles mesures de contrôle, qui ont pu être un frein à la reprise d'une fréquentation optimale. La volonté sans cesse confirmée de s'adapter aux attentes du public a conduit à la poursuite des services à distance.
- **Le conservatoire, (0,161 M€, hors frais de personnel)**, s'est adapté à la crise sanitaire. Les enseignants ont déployé énormément d'énergie pour poursuivre les cours et maintenir le lien avec les élèves avec la mise en place d'un protocole rigoureux d'accueil pour garantir la sécurité sanitaire. Les concerts à L'institut ont pu reprendre en déployant toutes les mesures sanitaires, évolutives au fil des mois.
- **Les archives municipales (0,021 M€)**, grâce à l'avance gagnée les années précédentes sur la médiation numérique, le service des Archives a pu continuer à assurer son rôle de diffusion des connaissances sur l'histoire de la ville.
- **Le théâtre Gérard Philipe, (0,083 M€)**, a poursuivi sa programmation jeune public, conforté son rôle d'accueil d'artistes au travail, et poursuivi son partenariat avec le Théâtre Charbon en résidence longue pour permettre d'aboutir à une nouvelle édition du festival enracinement déracinement. La saison 2020/2021 a ancré la collaboration avec les partenaires du spectacle vivant, en rassemblant sous le label *Grand!e*, la programmation jeune public de l'ensemble des établissements de diffusion de la ville.
- **La Collégiale Saint-Pierre le Puellier (0,043 M€)** a repris son activité et a permis aux artistes d'aboutir leurs projets. Ont été exposés : des artistes professionnels invités par l'ESAD intégrant des workshop permettant à l'exposition « un cool memory » d'évoluer au fil des semaines ; le salon des artistes orléanais a pu trouver place comme chaque année ; à l'été, a pu avoir lieu la 3ème collaboration avec la Galerie Danysz « divertimento », exposition collective réunissant 3 artistes autour de la couleur ; le salon du

Grenier à Sel a ensuite exposé les œuvres de ses membres actifs, et l'année s'est terminée par l'exposition « traversées du paysage » de Jean Anguera.

➤ Les établissements patrimoniaux

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2019, le Musée des Beaux-Arts et l'Hôtel Cabu-Musée Historique et Archéologique ont été transférés à la Métropole. Les collections restant de compétence communale.

Le centre Charles Péguy (0,016 M€) a intégré le réseau des médiathèques en janvier 2020, l'essentiel de son fonds étant constitué des archives de Charles Péguy et d'une importante collection de presse de la Belle époque.

La Maison Jeanne d'Arc (0,005 M€) : elle a fonctionné en 2021 avec des jauges réduites.

Le MOBE, Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (0,309 M€) a rouvert ses portes en octobre 2021 après 6 années de fermeture pour permettre des travaux de rénovation totale qui auront permis de présenter à nouveau au grand public les collections dans un environnement permettant une nouvelle mise en valeur.

RENCONTRES, DEBATS, VIE DES IDEES (0,078 M€)

En octobre 2021, les rencontres de la Francophonie, qui n'avaient pu se tenir en 2020, ont donné carte blanche au Parlement des Ecrivaines Francophones, femmes engagées et combattantes dans le monde de l'écriture pour faire entendre leur voix. Elles ont pu débattre et éclairer le public sur les défis et combats des femmes de lettres dans un monde pris entre violence, bouleversement, mais aussi richesse et opportunités.

LES INVESTISSEMENTS DANS LES ETABLISSEMENTS ET LES MONUMENTS HISTORIQUES (3,7 M€ DONT 0,2 M€ AU TITRE DES TRAVAUX EN REGIES)

Le programme d'investissements culturels 2021 s'inscrit dans l'ambition de développement culturel.

La totalité des établissements culturels a été concernée par des investissements importants en cours ou à venir qui, pour l'année 2021, se sont répartis comme suit pour les plus importants :

- Le muséum – MOBE (1,607 M€ dont 1,479 M€ au titre de la fin de la restructuration),
- des travaux au conservatoire de musique, danse, théâtre et le renouvellement du parc d'instruments pour 0,625 M€,
- Musée des Beaux-Arts : acquisitions d'œuvres d'art et restaurations d'œuvres d'art (0,091 M€),
- Médiathèques : acquisitions de documents, numérisations des collections, travaux sur les bâtiments et acquisitions de livres (0,294 M€),
- les grosses réparations dans les bâtiments culturels et les monuments historiques (0,287 M€),
- les Vinaigreries (0,263 M€ dont 0,223 M€ au titre de travaux en régies),
- Notre Dame de Recouvrance avec des travaux de rénovation des couvertures (0,129 M€)
- le Carré Saint-Vincent avec des travaux de rénovation et des équipements (0,100 M€),
- des travaux de sauvegarde de l'Eglise Saint Euverte (0,051 M€).

II – La promotion du territoire et le label Ville d'Art et d'Histoire

PROMOTION DU TERRITOIRE ET LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

En 2021, le budget (0,044 M€) a permis de poursuivre la politique de mise en valeur du patrimoine dans le cadre de son label Ville d'Art et d'Histoire. De nouvelles visites ont été proposées au public sur la thématique du XIX^e siècle et les quartiers d'Orléans. Malgré la crise sanitaire, les activités et les programmations semestrielles ont été maintenues, en tenant compte des restrictions sanitaires, induisant une forte baisse de la fréquentation sur le premier trimestre.

Les actions pédagogiques à destination des scolaires ont été impactées sur cette même période par la crise sanitaire ce qui n'a pas permis la consommation de la totalité des budgets alloués ; le service n'ayant pu recevoir des classes que sur les mois d'avril à juin et septembre à décembre 2021.

Toute l'année, des actions de valorisation du Patrimoine d'Orléans, touchent un public local mais aussi extérieur afin de faire du service un outil de promotion du territoire orléanais en lien avec l'Office de tourisme :

- une offre de découverte annuelle du Patrimoine orléanais diversifiée et accessible aux publics locaux, adultes et enfants (actions de médiation et publications),
- une offre d'actions éducatives en direction des publics scolaires,
- des actions et supports de promotion et de connaissance du Patrimoine, notamment numériques,
- le développement d'outils de communication adaptés.

Ces actions se sont traduites pour 2021, à travers deux programmes thématiques semestriels (visites, balades, spectacles, ...), la réalisation d'actions de médiation lors des événements majeurs de la ville, ainsi que lors des manifestations nationales maintenues en 2021, touchant au patrimoine (Journées européennes du Patrimoine, Journées nationales de l'architecture, Journées nationales de l'archéologie, Rendez-vous au Jardin).

Enfin, dans le cadre du renouvellement du Label Ville d'Art et d'Histoire le prestataire GRAHAL (AMO) travaille à la rédaction du bilan des 10 ans du label pour un rendu final au deuxième trimestre 2022.

RELATIONS INTERNATIONALES (0,248 M€ en dépenses et 0,254 M€ en recettes) :

Comme en 2020, la situation sanitaire mondiale liée à la COVID-19 a eu un impact fort sur les relations avec les villes jumelles, cependant un certain nombre d'actions ont pu être conduites :

- Célébration du 61^{ème} anniversaire du jumelage avec Münster : un programme d'animations autour de cet anniversaire a été mis en place avec des expositions, des visio-conférences, une délégation de Münster est venue à Orléans à l'occasion du Festival de Loire pour renouveler le serment de jumelage.
- L'exposition internationale « Jeanne d'Arc, une icône universelle » prévue pendant les fêtes de Jeanne d'Arc 2020, l'exposition s'est tenue sur les grilles de l'Hôtel Groslot en mai. Un kit de cette exposition a été envoyé à chaque ville jumelle.
- Deux chantiers internationaux de jeunes ont eu lieu à l'été, un 3^{ème} a été reporté à 2022.
- Pendant le Festival de Loire, présence d'un stand des villes jumelles, animé par les associations en lien avec l'international. Un programme d'animations a été proposé sur toute la durée du Festival.
- La coopération décentralisée s'est poursuivie avec la mise en place du programme d'actions 2019-2021 et notamment l'action « favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement

de la population de Parakou » qui a pu être engagée grâce à l'arrivée du Z.V.S.I. La semaine du partenariat Orléans Parakou s'est tenue du 19 au 28 novembre, et le concours de dessins a pu avoir lieu.

- Pour la 1ère année, le service des relations internationales a proposé, en lien avec les associations, des ateliers de Noël dans les villes jumelles.

III – Les principaux évènements et animations 2021

LES FETES DE JEANNE D'ARC

La crise sanitaire n'a pas permis de proposer des Fêtes de Jeanne d'Arc dans leur format traditionnel. Toutefois, la Mairie a souhaité développer un projet qui permette aux orléanais de retrouver leurs fêtes séculaires et de rester fidèle aux traditions de la ville.

L'édition 2021 a été conçue sous la forme d'un événement entièrement digital afin de respecter les règles sanitaires. Deux films diffusés sur YouTube ont été réalisés :

- un film documentaire reprenant les cérémonies traditionnelles (Remise de l'épée, remise de l'étendard et restitution de l'étendard), tournées en la cathédrale Sainte-Croix, sur le parvis de la cathédrale et aux abords de l'Hôtel Groslot.
- un partenariat original avec radio FG a permis de proposer deux vidéos d'une heure chacune autour d'un des grands temps forts des fêtes, le Set Electro, avec les dj OFENBACH, filmés au Musée des Beaux-arts et deux anciens lauréats du Orléans DJ Cast, Simon Fougère et Maxwell, à l'Hôtel Groslot mettant ainsi en valeur le patrimoine orléanais

Par ailleurs, une exposition de photographies de l'histoire de Jeanne d'Arc à Orléans et des fêtes johanniques sur une dizaine de sites du centre-ville, a permis de faire revivre ou découvrir les temps forts et les moments qui ont marqué la ville et ses habitants lors de ces fêtes.

Le marché médiéval, la 6ème édition « d'Orléans la Source fête Jeanne d'Arc » ainsi que les cycles de conférence et de cinéma ont été annulés.

Les dépenses réalisées au titre des Fêtes Johanniques 2021 s'élèvent à 0,389 M€. Aucune recette n'a été perçue pour cette édition 2021 (coût net de 0, 389 M€).

BATEAU : « INEXPLOSIBLE »

Les crédits mandatés en fonctionnement s'élèvent à 0,022 M€ et concernent essentiellement la mise en sécurité du bateau en cas de crue, l'entretien courant et les assurances du bateau.

Les recettes (0,013 M€) concernent les loyers de l'Inexplosible et le remboursement des charges par l'exploitant.

Enfin, 0,025 M€ ont été mandatés en investissement pour divers travaux d'entretien.

L'ANIMATION DES QUAIS

Entre juin et septembre 2021, la Mairie a mis en place un programme d'animations tout public, respectant les mesures sanitaires, sur les quais de Loire en lien avec les acteurs et associations d'Orléans : exposition, concerts, animations sportives, découvertes ligériennes.

Les trois guinguettes estivales, La Sardine, La Paillote et le Boui-Boui ont repris leurs quartiers estivaux avec des protocoles sanitaires stricts et ont adapté leurs programmations en mettant en avant des groupes locaux.

L'exposition estivale a permis au public de découvrir une rétrospective des neuf dernières éditions du Festival de Loire. La Fête des Duits, des déambulations de fanfares, des spectacles jeunes publics ont également été proposés.

Le budget consacré à ces événements s'est élevé à 0,160 M€ de fonctionnement et 0,077 M€ en investissement avec notamment l'acquisition de containers (0,059 M€) ainsi que des subventions d'équipement pour l'association des mariniers d'Orléans (0,005 M€).

14 JUILLET

Compte-tenu des mesures gouvernementales anti COVID, les maires d'Orléans, St-Jean de la Ruelle et de St-Pryvé St-Mesmin et les sapeurs-pompiers ont décidé d'annuler le bal organisé sur le pont de l'Europe. Le feu d'artifice du 13 juillet 2021 a fait l'objet d'un groupement de commande entre les trois villes de la Métropole et a été tiré avec une sonorisation digitale via une application web à télécharger sur smartphone. En effet, celle-ci permettait aux publics de ne pas s'amasser au niveau des têtes de pont pour regarder le spectacle pyromusical. Plus de 4 000 téléchargements ont été comptabilisés.

Au cours de la journée du 14 juillet 2021, trois spectacles en déambulation ont animé les rues.

Le budget des festivités des 13 et 14 juillet 2021 s'est élevé à 0,058 M€.

LE FESTIVAL DE LOIRE

La 10ème édition du Festival de Loire s'est tenue du 22 au 26 septembre 2021 ; il a mis à l'honneur les anciens pays et fleuves invités. Il a connu un vif succès malgré un contexte sanitaire encore tendu mais pour lequel des mesures de sécurité et de contrôle sanitaire ont été mises en place.

Parmi les nouveautés phares du Festival de Loire 2021 :

- Un cycle cinématographique en partenariat avec le Cinéma Pathé
- Un stand dédié au développement durable et à la biodiversité
- Le concert de l'Orchestre symphonique en soirée inaugurale en partenariat avec la Région Centre Val de Loire
- De nombreuses conférences en lien avec la Mission Val de Loire
- Des convergences en amont et en aval
- La fermeture du pont George V le dimanche 26 septembre : restauration/buvette façon guinguette avec point de vue unique sur le festival, de nombreuses animations et un marché des producteurs locaux en partenariat avec le Département
- Une programmation riche en centre-ville avec un point central d'animations sur la Place de la Loire en lien avec les commerçants du centre-ville.

En 2021, les dépenses liées au Festival de Loire se sont élevées à 1,881 M€ couvrant notamment les marchés de « rassemblement de bateaux » et de « Direction artistique, scénographie et réalisation technique » de l'événement, les postes de gardiennage et de secours, communication, organisation, ... pour 0,236 M€ de recettes.

Le budget net de l'édition 2021 du Festival de Loire (qui tient compte des dépenses initiées en 2020) s'établit à 2,179 M€ (dépenses de 2,420 M€ et recettes de 0,241 M€).

LE MARCHÉ DE NOËL

A l'occasion de l'édition 2021, l'objectif a été de renforcer la qualité commerciale de la manifestation.

Dans la lignée des Assises de la transition écologique, un pôle d'une dizaine de chalets sur la place de la Loire a été créé, dédié à l'économie sociale et circulaire, la réparation, la customisation, puis dans un second temps à la production locale.

De plus, l'artisanat et la création orléanaise et régionale ont été placés au cœur de l'événement en situant le pôle « artisans créateurs » place du Martroi.

De fait, les chalets alimentaires et non alimentaires, ont été répartis rue Royale et place de la République.

L'abandon de la patinoire a permis de poursuivre l'extension de la décoration et des animations de Noël dans quatre quartiers de la ville (La Source, L'Argonne, Les Blossières et St-Marceau).

Par ailleurs, des animations telles que la grande roue et d'autres manèges pour enfants ainsi qu'une programmation de spectacles de rue sont venus compléter ce projet de marché de Noël 2021.

Le budget alloué à cette manifestation s'est élevé à 0,219 M€ (0,449 M€ en dépenses et 0,230 M€ en recettes). Il est à noter cette année une augmentation des dépenses de fonctionnement liée aux prestations de contrôle vigipirate et du contrôle sanitaire.

En investissement, 0,018 M€ ont été consacrés à l'électrification des chalets et à une vidéo projection de Noël sur la cathédrale selon la thématique 2021 (0,004 M€).

FESTIVAL DE L'ETE ESSENTIEL

L'Été essentiel (0,140 M€) : pour marquer le retour du public, même masqué et contraint par des jauges limitées, un nouveau festival a été créé pour marquer l'entrée dans l'été. Affichant un caractère résolument familial il présente la particularité de réunir des propositions artistiques de tous les labels (Scène Nationale, CDNO, CCNO, Astrolabe) qui ont ainsi pu se montrer à un public curieux de les découvrir Hors les Murs.

LES COMMEMORATIONS (0,023 M€)

Hommage à Charles de Gaulle

L'action mémorielle phare menée en 2021 « Orléans rend hommage à Charles de Gaulle » a permis à un large public de redécouvrir Charles de Gaulle, incarnation vivante de la France du XXe siècle. Au travers des liens particuliers unissant Orléans et le Général, un vaste programme a pu être proposé au public :

Quatre expositions en intérieur et extérieur réalisées simultanément ;

- Une exposition de 8 panneaux « **Charles de Gaulle et Orléans** » sur les Grilles de l'Hôtel Grosnot, présentée du 11 juin au 31 août 2021.
- Une exposition de 9 panneaux « **Charles de Gaulle, au souffle de l'Histoire - Images d'un destin - 1890-1970** », présentée sur les Places principales de la Ville du 11 juin au 30 juin (Place du Martroi, de Gaulle et de Loire).
- Une exposition de 14 panneaux « **Charles de Gaulle 1890 – 1970** » de la Fondation de Gaulle, présentée du 11 juin au 30 juin dans les Salons de l'Hôtel Grosnot.

- Une exposition de 15 panneaux « **Eisenhower – De Gaulle : de l’Amitié à l’Alliance dans la Guerre et dans la Paix** » de l’Association France-Etats-Unis, présentée du 11 juin au 23 juin dans les Salons de l’Hôtel Groslot.

Deux conférences au Musée des Beaux-Arts

- Une conférence « **Le Général de Gaulle et la France Libre** », conçue et proposée le 22 juin 2021 par Monsieur Etienne Jacheet, Président de la Fondation de la France Libre, comité du Loiret
- Une conférence « **Orléans 1940-1970 - Une ville et son territoire dans l’ombre portée du Général** » conçue et proposée le 30 juin 2021 par Madame Anne-Marie Royer-Pantin

Commémoration du conflit de 1870

Tourisme Loiret a organisé en lien avec le Souvenir Français, une campagne de valorisation de plusieurs sites témoins de la guerre de 1870, dans le cadre du 150^e anniversaire de ce conflit. Le monument ossuaire du grand cimetière d’Orléans a été retenu pour faire partie du parcours Mémoire et bénéficié d’un lutrin offert par Tourisme Loiret pour présenter l’ossuaire.

Réaménagement de l’entrée du Grand cimetière pour accueillir le lutrin :

La pose du lutrin s’est inscrite dans le cadre d’une opération de rénovation du site pour un montant de 0,012 M€. L’inauguration s’est déroulée le 9 décembre 2021 en présence du Président de Tourisme Loiret, de l’ élu en charge de la Mémoire et du Monde Combattant, des membres du Souvenir Français et des porte-drapeaux de différentes associations patriotiques locales.

PARTIE III – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE

L'équipe municipale d'Orléans a fait du développement durable un axe majeur de son action politique dans tous ses domaines d'intervention (éducation, culture, évènementiel, logement, transport, emploi et développement économique).

Elaboré en concertation avec les Orléanais en 2006, l'Agenda 21 de la Mairie d'Orléans a favorisé la prise de conscience collective et de nombreux projets ont rapidement été initiés, notamment l'élaboration d'un Plan Biodiversité et d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un bilan carbone des activités municipales, d'un audit énergétique des équipements, d'une charte «objectif zéro pesticide », d'une charte de l'arbre en ville et d'un Plan Local d'Urbanisme affirmant l'identité de « ville-jardin » d'Orléans.

La Mairie poursuit un important programme de rénovation de son patrimoine, incluant un volet d'amélioration de leur performance énergétique (isolation, renouvellement des chaudières, optimisation de la régulation thermique). La Ville d'Orléans s'engage aux côtés d'Orléans Métropole dans la mise en œuvre de la feuille de route en faveur de la Transition, démarche mise en visibilité dans le cadre des Assises de la Transition qui se sont tenues en 2021.

Avec le contrat de délégation de service public pour la Restauration Collective, la Mairie soutient l'économie locale et lutte contre l'augmentation des gaz à effet de serre en favorisant les circuits courts.

La Mairie conduit par ailleurs une politique de développement des transports doux et aménage chaque année de nouveaux itinéraires et des stationnements sécurisés pour les cyclistes ainsi que des espaces partagés entre automobiles – piétons – cyclistes (compétence transférée à Orléans Métropole depuis 2018).

La mise en œuvre du Plan Biodiversité se poursuit avec notamment les actions réalisées pour le maintien de la Biodiversité et la restauration des Ecosystèmes, dans une perspective de stratégie « nature en ville » permettant de bénéficier de l'ensemble des services rendus par la nature, au bénéfice de la santé et de la qualité du cadre de vie des orléanais.

De plus, la Mairie facilite la création de micros-espaces verts dans les quartiers avec des jardipalettes ou jardinières mises à disposition des habitants et des associations. Lors des opérations de rénovation de l'espace public, la préservation et la recherche de nouveaux espaces verts sont prioritaires. En 2021, la Ville d'Orléans a conservé ses quatre fleurs du label Ville et Villages Fleuris.

Dans le domaine de l'eau, la Mairie poursuit ses actions de préservation et de valorisation de la ressource en eau et de protection des zones de captage (Orléans dispose de trois captages prioritaires). Aux côtés d'Orléans Métropole, la gestion efficace du service public d'eau potable avec la mise en œuvre de solutions innovantes permet de maintenir ou d'améliorer la qualité des eaux en milieu naturel.

Les actions et projets de la Mairie intègrent systématiquement les préoccupations environnementales et traduisent l'engagement politique de la municipalité en matière de développement durable.

SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Démarche de développement durable (0,004 M€) : la réalisation d'Agendas 21 scolaires (0,001 M€), l'octroi de subventions d'associations dans le domaine du développement durable,

l'adhésion au Comité 21 (0,003 M€) qui est un réseau d'acteurs du développement durable en France.

- Gestion de la ressource en eau (0,017 M€) : La Mairie d'Orléans verse une contribution financière obligatoire à l'Association Syndicale de la Rivière du Loiret pour l'entretien des berges lui appartenant (0,012 M€). La ville a également réalisé des dépenses relatives à l'entretien du bras des Montées (0,005 M€).

- Biodiversité (0,030 M€) : Il s'agit notamment de la poursuite des inventaires et études faune et flore via une étude spécifique de stratégie, de la mise en place de signalétique dans les parcs et jardins (0,003 M€). Ces inventaires ont débuté en 2018. Par ailleurs, la ville d'Orléans poursuit son soutien à la préservation des insectes pollinisateurs via notamment le rucher pédagogique du jardin des plantes (0,005 M€). En 2021, la Mairie a également organisé les 24H de la biodiversité et apporté son soutien à l'organisation du Village de la Transition dans le cadre des Assises organisées par Orléans Métropole (0,022 M€).

- L'animal en ville (0,014 M€) : la politique de gestion de l'animal en ville s'est déclinée autour des actions de lutte contre la prolifération des pigeons (0,011 M€). 4 campagnes de captures de pigeons ont été réalisées avec l'Association des Piégeurs Agréés du Loiret (APAL), réparties sur 8 sites (4 lieux de captures au Nord de la Loire et 4 à La Source).

LA GESTION DES RISQUES MAJEURS, LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le territoire de la Ville d'Orléans est exposé à différents risques d'origine naturelle (inondation, mouvements de terrain), climatique (tempêtes, orages, chutes de neige,...), technologique (industriels, transports de matières dangereuses et à degré moindre nucléaire) ou sanitaire (pandémie).

Dans ce cadre, de nombreuses actions ont été menées parmi lesquelles :

- L'acquisition de matériels et des formations (0,005 M€) pour les bénévoles de la réserve communale,
- le suivi et les travaux de la carrière découverte en 2020, faubourg St Vincent (0,078 M€),
- les travaux pour une excavation rue Bellebat en dépense (0,025 M€),
- le conventionnement avec divers organismes de prévention des risques potentiels : le CEPRI (0,016 M€), l'Etablissement Public Loire (0,003 M€), le Haut Comité Français pour la Résilience Nationale (0,002 M€),

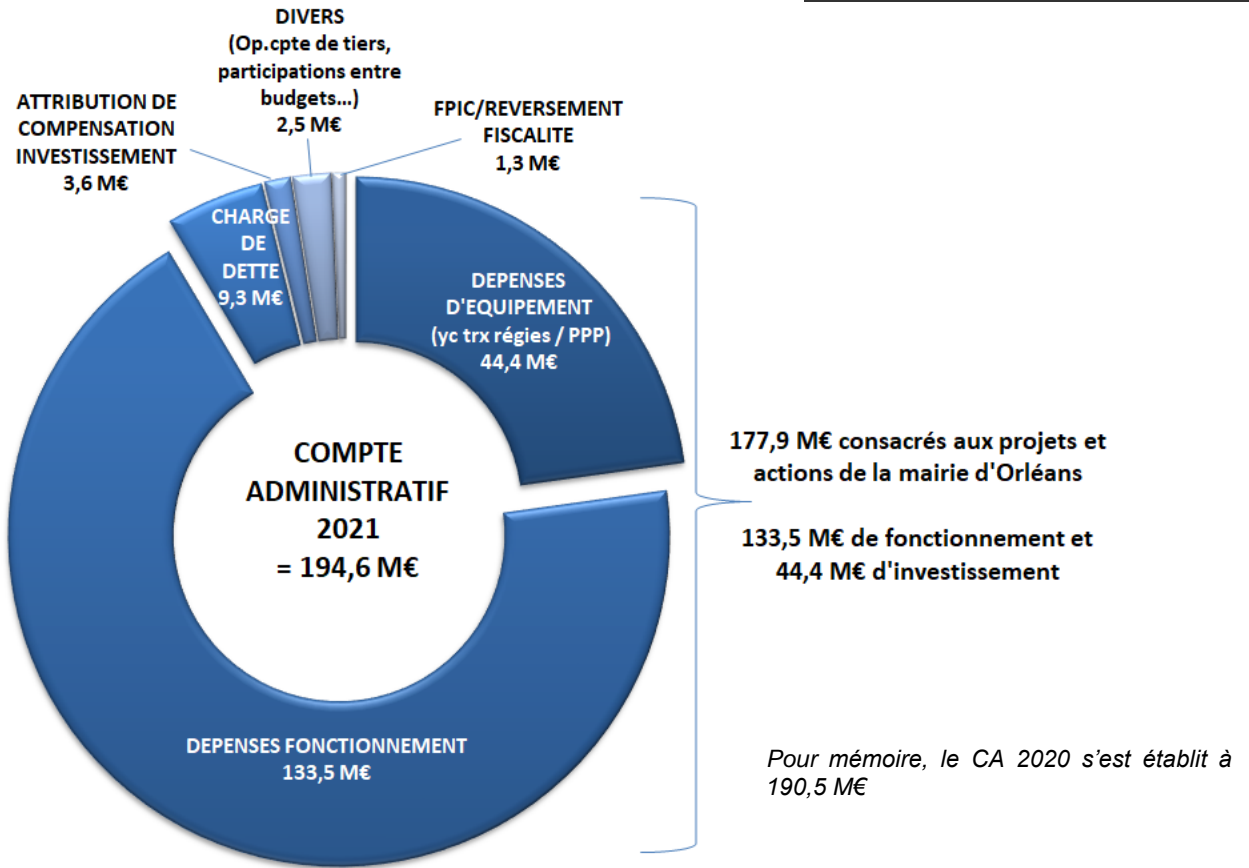
PARTIE IV – PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 PAR GRANDES MASSES – budget principal et budget annexe activités spécifiques

I- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses

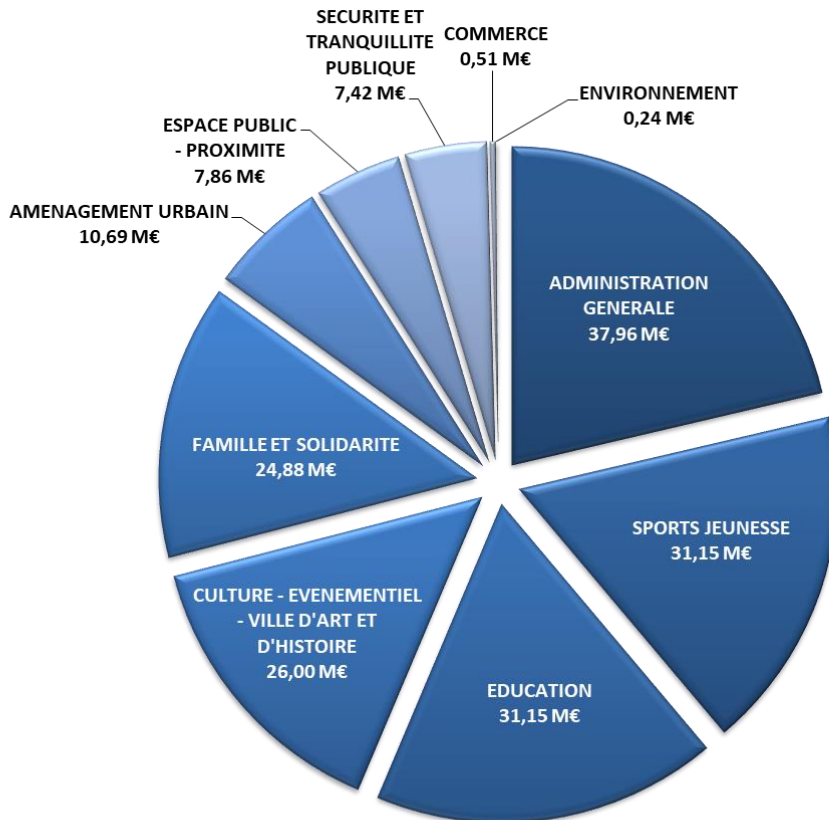
INVESTISSEMENT	CA 2020	CA 2021	Evol° %	Evol° M€
RECETTES CUMULEES	61,2 M€	70,8 M€	15,8%	9,7 M€
dont recettes réelles	39,8 M€	37,7 M€	-5,1%	-2,0 M€
dont emprunt	11,0 M€	13,0 M€	18,2%	2,0 M€
dont recettes d'ordre	10,4 M€	20,1 M€	93,0%	9,7 M€
DEPENSES CUMULEES	63,8 M€	73,0 M€	14,3%	9,2 M€
dont dépenses réelles - équipement (dt trx régie, PPP)	43,8 M€	44,4 M€	1,3%	0,6 M€
dont autres dépenses réelles (op pour cpte de tiers...)	2,0 M€	2,1 M€	2,2%	0,0 M€
dont Attribution de compensation (investissement)	3,6 M€	3,6 M€	0,0%	0,0 M€
dont remb. capital de la dette (hors PPP)	8,4 M€	8,8 M€	4,2%	0,4 M€
dont dépenses d'ordre	6,0 M€	14,2 M€	136,4%	8,2 M€
FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	Evol° %	Evol° M€
RECETTES CUMULEES	172,7 M€	179,7 M€	4,1%	7,0 M€
dont recettes réelles	166,7 M€	173,2 M€	3,9%	6,5 M€
dont recettes d'ordre	6,0 M€	6,5 M€	8,8%	0,5 M€
DEPENSES CUMULEES	143,0 M€	148,2 M€	3,6%	5,1 M€
dont dépenses réelles (hors trx en régie)	132,6 M€	135,7 M€	2,3%	3,1 M€
dont dépenses d'ordre	10,4 M€	12,5 M€	19,5%	2,0 M€
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	132,6 M€	135,7 M€	2,3%	3,1 M€
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	166,7 M€	173,2 M€	3,9%	6,5 M€
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	57,9 M€	58,8 M€	1,7%	1,0 M€
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	50,8 M€	50,7 M€	0,0%	0,0 M€

Le compte administratif 2021 présente :

- des dépenses réelles de fonctionnement de 135,7 M€ (hors travaux en régie),
- des recettes réelles de fonctionnement de 173,2 M€,
- des dépenses réelles d'investissement de 58,8 M€ (comprenant les travaux en régies et l'attribution de compensation d'investissement),
- des recettes réelles d'investissement de 50,7 M€.



Les 177,9 M€ consacrés aux projets et actions de la Mairie se répartissent de la manière suivante :



II- Présentation consolidée des équilibres financiers

CA 2021	BUDGET PRINCIPAL	BA ACTIVITES SPECIFIQUES	CUMULS
Recettes de gestion (1)	171,8 M€	0,5 M€	172,3 M€
Dépenses de gestion (2)	134,4 M€	0,5 M€	134,9 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	37,4 M€	0,0 M€	37,4 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	1,0 M€		1,0 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,4 M€		0,4 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,1 M€		0,1 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	36,2 M€	0,0 M€	36,2 M€
AC investissement (8)	3,6 M€		3,6 M€
Epargne brute corrigée AC (9) = (7) - (8)	32,6 M€	0,0 M€	32,6 M€
Remboursement de capital (10)	9,5 M€		9,5 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	23,1 M€	0,0 M€	23,1 M€

Le compte administratif 2021 présente un niveau d'épargne brute consolidée (après attribution de compensation d'investissement) de 32,6 M€ et d'épargne disponible de 23,1 M€.

En 2021, seul le budget principal comporte de la dette.

En consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, **la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette bancaire en 2,8 ans, pour une durée de 10 à 12 ans habituellement admise pour les villes comparables.**

PARTIE V – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes courantes de fonctionnement	166,9	165,8	171,8
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	133,2	130,9	134,4
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	33,6	34,9	37,4
Charges exceptionnelles	0,2	0,2	0,4
Produits exceptionnels (hors cession)	0,3	0,3	0,1
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	33,8	34,9	37,1
Intérêts de la dette	1,2	1,1	1,0
Epargne brute / Autofinancement brut	32,5	33,8	36,2
Attribution de compensation investissement	3,6	3,6	3,6
Epargne brute - Après att. de compensation invest.	28,9	30,2	32,6
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	10,0	9,2	9,5
Epargne disponible / Autofinancement net	18,9	21,1	23,1
Dépenses d'investissement	56,4	45,1	45,7
dont dépenses d'équipement (hors PPP)	52,6	43,1	43,6
dont provisions Compte épargne temps / retraite (1068)	1,3		
Recettes propres d'investissement	26,3	14,1	11,8
dont reprise provision pour propre assureur (1068)	2,4	0,0	0,0
Emprunt d'équilibre	10,0	11,0	13,0
Résultat de l'exercice	-1,2	1,1	2,2
Résultats antérieurs / Reprise résultats Parc Floral en 2018	3,9	2,7	3,8
Sous-total résultat global de clôture	2,7	3,8	5,9
Apurement compte 1069 - transposition M57			
Résultat global de clôture	2,7	3,8	5,9
Reports (dépenses)	8,9	17,4	16,4
Reports (recettes)	7,5	17,0	16,4
Résultat après reports	1,4	3,4	5,9
Encours dette bancaire au 31/12/N	69,4	72,0	76,2
Encours dette non bancaire au 31/12/N	15,4	14,7	14,0
Encours dette total au 31/12/N	84,9	86,7	90,2

L'exercice 2021 fait apparaître une épargne brute après attribution de compensation d'investissement de 32,6 M€ et une épargne disponible de 23,1 M€ en progression par rapport à 2020.

La Mairie d'Orléans a investi 44,4 M€ (y compris 0,7 M€ de PPP) sur l'exercice 2021.

L'emprunt souscrit en 2021 représentant 13 M€, ces investissements ont donc été largement autofinancés.

Le compte administratif 2021 présente un résultat net positif de 5,9 M€.

Fin 2021, l'encours de dette (y compris dette PPP) de la Mairie s'établit à 90,2 M€ en progression de 3,5 M€ par rapport à 2020.

Avec une dette de 757 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 33 % à l'endettement moyen pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants

appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique (1100 €/habitant - source DGCL – comptes individuels des collectivités).

Le ratio d'encours de dette / recettes réelles de fonctionnement s'établit à 52,1 % pour Orléans, contre 81,9 % pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique source DGCL - Les collectivités locales en chiffres 2021 – ratios financiers obligatoires du secteur communal par strate de population en 2020.

La capacité de désendettement d'Orléans représente 2,8 années d'épargne brute après attribution de compensation, ce qui signifie que la totalité de la dette de la Ville pourrait être remboursée en 2,8 ans, pour un indicateur communément admis entre 10 et 12 ans.

I – Les recettes de fonctionnement

Des recettes de gestion courante en hausse à périmètre constant entre 2020 et 2021

EN K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	évol° 21/20	évolution 21/20
Impôts et taxes	117 855	118 355	112 780	111 607	109 908	109 676	114 518	4,4%	4 842
Dotations et participations	38 264	33 391	33 099	32 483	32 876	33 982	33 442	-1,6%	-541
Autres Ressources d'exploitation	15 618	18 113	16 564	23 971	23 964	21 965	23 766	8,2%	1 802
Rembt de charges de personnel	13 404	11 996	12 247	130	111	200	83	-58,4%	-117
Recettes de gestion courante	185 141	181 855	174 691	168 191	166 860	165 823	171 809	3,6%	5 986
Produits financiers	1	1	0	24	27	0	0	-100,0%	0
Produits exceptionnels	13 469	2 132	6 928	2 635	6 254	154	1 349	776,3%	1 195
Reprise de provisions	70	0	84	207	254	182	31	-82,9%	-151
TOTAL RECETTES REELLES	198 681	183 988	181 704	171 057	173 394	166 160	173 189	4,2%	7 029
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>3 869</i>	<i>1 569</i>	<i>609</i>	<i>816</i>	<i>5 757</i>	<i>5 998</i>	<i>6 528</i>		
TOTAL Recettes de fonctionnement	202 550	185 557	182 313	171 873	179 152	172 158	179 717	4,4%	
Elements non récurrents			0	0	0	-6	-236		
Festival de Loire						-6	-236		
Recettes de gestion courante retraitées	185 141	181 855	174 691	168 191	166 860	165 818	171 573	3,5%	5 755

Les recettes de gestion courantes apparaissent en progression de 6 M€ (+ 4,4 %) par rapport à 2020 :

- Les impôts et taxes progressent de 4,842 M€
 - + 2,460 M€ au titre des impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires)
 - +1,593 M€ au titre des droits de mutation,
 - + 0,557 M€ au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)
 - et 0,328 M€ au titre des droits de place
- Les ressources d'exploitation progressent de 1,802 M€ en lien avec la reprise de l'activité post crise sanitaire (loyers, redevance, tarification des services et stationnement). Les comptes 2021 enregistrent aussi diverses recettes de régularisations comptables
- Les dotations et participations affichent une diminution de 0,541 M€.

Après retraitement du Festival de Loire (non récurrent), les recettes de gestion courantes à périmètre comparable à 2020 sont en progression de 5,755 M€.

1- Les recettes fiscales : impôts, taxes et compensations fiscales

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020	Evolution 2021/2020
Recettes fiscales et compensations	83 389	84 498	86 237	87 817	89 409	90 516	1,2%	1 107
dont Contributions directes	80 427	80 972	82 365	83 879	85 170	87 629	2,9%	2 460
dont Compensations fiscales	2 586	3 160	3 114	3 373	3 788	2 532	-33,2%	-1 256
dont Rôles supplémentaires / complémentaires	376	365	758	565	451	354	-21,3%	-96
Dotations de solidarité communautaire	1 731	1 731	1 731	1 731	1 731	1 731	0,0%	0
Taxe sur l'électricité	2 172	2 264	2 148	2 152	2 039	2 596	27,3%	557
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 906	4 160	4 742	5 668	4 830	6 423	33,0%	1 593
Taxe de séjour	523	4						
Autres taxes (droits de place, emplacements publicitaires...)	992	1 103	1 383	1 232	774	1 102	42,4%	328
Sous total recettes fiscales hors attribution de compensation	92 714	93 762	96 241	98 601	98 784	102 369	3,6%	3 585
Attribution de compensation	28 227	22 179	18 481	14 681	14 681	14 681	0,0%	0
TOTAL Impôts et taxes	120 941	115 941	114 721	113 281	113 464	117 050	3,2%	3 585

Les impôts et taxes sont en évolution significative par rapport à 2020 (+ 3,585 M€ soit + 3,2 %)

Cette progression s'explique principalement par :

- la reprise de l'activité post crise sanitaire avec notamment la taxe additionnelle aux droits de mutation qui enregistre le rattrapage des droits de mutation qui n'ont pas été liquidés en 2020 (+ 1,593 M€), les autres taxes (+ 0,328 M€) et la taxe sur l'électricité (+ 0,557 M€)
- La progression des impôts locaux (à taux inchangés) et compensations fiscales : + 1,1 M€

• La fiscalité directe locale : des taux inchangés depuis 1996

A noter : dans le cadre de la réforme fiscale conduisant à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la taxe d'habitation n'est plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Ainsi la commune d'Orléans perçoit désormais la taxe foncière sur le foncier bâti auparavant perçue par le Département.

L'évolution des bases taxables de la Ville d'Orléans

En 2021, l'évolution des bases taxables résulte de la conjugaison des trois éléments suivants :

- Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est désormais lié au dernier taux d'inflation annuelle totale constatée. Pour 2021, ce coefficient s'est établi à 0.2 %.
- En 2021, les bases taxables des locaux industriels ont été abattues de 50 %, la perte de recettes qui en résulte est neutralisée par l'attribution d'une allocation compensatrice.
- Parallèlement, l'évolution des surfaces bâties constatée sur le territoire communal (extensions, constructions, démolitions) entraîne une variation physique des bases.

Le produit des contributions directes

En K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020	Commentaire
Bases taxables	158 995	160 428	162 980	165 603	167 949	14 669	-91,3%	Réforme TH
Taux	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	0,0%	
Lissage			7	7	1	5		
Taxe d'habitation	33 373	33 674	34 217	34 767	35 254	3 084	-91,3%	- 32 170
Bases taxables	157 569	158 489	161 241	164 435	167 117	163 037	-2,4%	Abattement
Taux Orléans	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	0,0%	bases
Taux hérité du Département						18,56%		industriels
Lissage			24	28	39	181		
Coefficient correcteur réforme TH						5 439		Réforme TH
Taxe sur le foncier bâti Orléans	46 971	47 245	48 090	49 047	49 857	84 481	69,4%	34 624
Bases taxables	208	136	148	164	149	161	8,1%	
Taux	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	0,0%	
Lissage								
Taxe sur le foncier non bâti	82	54	59	65	59	64	8,1%	5
TOTAL contributions directes	80 427	80 973	82 365	83 879	85 170	87 629	2,9%	2 459

En 2021, le produit des contributions directes progresse de + 2,9 % à taux d'impôts inchangés.

Le produit total des contributions directes 2021 s'élève à 87,629 M€ (+ 2,460 M€ / 2020) :

- Taxe sur le foncier bâti : 84,481 M€ dont 5,439 M€ au titre du coefficient correcteur de suppression de la taxe d'habitation étant précisé que les compensations de TH sont désormais intégrées dans le montant perçu au titre de la Taxe sur le foncier bâti
- Taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires : 3,084 M€,
- Taxe sur le foncier non bâti : 0,064 M€

- **Les compensations fiscales :**

Les compensations fiscales versées par l'Etat aux collectivités sont la contrepartie de pertes de recettes subies par les budgets locaux à la suite de décisions nationales.

Ces compensations s'inscrivent en baisse de 1,3 M€ par rapport à l'exercice 2020 :

- Suppression de la compensation de la taxe d'habitation suite à la réforme (2,9 M€), cette compensation a été réintégrée dans le coefficient correcteur de la réforme de la TH.
- Compensation de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels (1,6 M€)

En 2021, le produit fiscal élargi de la Ville d'Orléans (produit des impôts locaux + compensations + rôles supplémentaires) augmente de 1,2 % (+ 1,067 M€) par rapport à 2020.

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	Evol° 21/20
Impôts locaux (TH/TF)	80 972	82 365	83 879	85 170	87 629	2 460
Compensations	2 977	2 967	3 234	3 433	2 136	-1 296
Rôles supplémentaires	365	758	565	451	354	-96
TOTAL	84 314	86 090	87 678	89 053	90 120	1 067

- **Les reversements d'Orléans Métropole**

L'attribution de compensation est stable en 2021 et s'établit à 14,681 M€.

Par ailleurs, la ville d'Orléans verse à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement pour un montant de 3,603 M€.

La dotation de solidarité communautaire (1,731 M€), dotation facultative, reste inchangée par rapport à 2020.

- **Les droits de mutations, la taxe sur l'électricité, et les autres taxes**

en K€	2017	2018	2019	2020	2021	Evol° 21/20
Taxe sur l'électricité	2 264	2 148	2 152	2 039	2 596	557
Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 160	4 742	5 668	4 830	6 423	1 593
Autres taxes	1 103	1 383	1 232	774	1 102	328
Taxe de séjour (transfert Métropole 2017)	4					0
TOTAL	7 532	8 272	9 052	7 644	10 122	2 478

En 2021, ces produits augmentent de 2,478 M€ (+ 32,4 %) :

- le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est en hausse de 1,593 M€ et retrouve son dynamisme d'avant crise sanitaire,
- le produit de la taxe sur l'électricité augmente de 0,557 M€.
- le produit des autres taxes augmente de 0,328 M€ en raison principalement de la recette sur les droits de place (+ 0,309 M€) qui retrouve un niveau semblable à l'avant crise sanitaire avec notamment l'édition du Marché de Noël et du Festival de Loire.

2- Les dotations et participations

Les dotations et participations passent de 34 M€ en 2020 à 33,4 M€ en 2021.

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	Evol° 21/20
Dotation forfaitaire	21 178	20 927	20 706	20 648	20 437	-211
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohesion Sociale (DSUCS)	4 055	4 410	4 711	5 067	5 371	304
Dotation nationale de Péréquation (DNP)	0	0	0	116	105	-12
Sous total Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	25 233	25 336	25 417	25 831	25 912	82
Dotations Spéciale Instituteurs (DSI)						
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	443	443	443	443	443	0
Autres						
Sous total Dotations	25 676	25 779	25 860	26 274	26 356	82
Etat	1 198	943	756	1 146	780	-366
Région	122	45	111	11	80	69
Département	90	41	77	144	85	-59
Communes	517	492	537	490	556	66
Groupements	2	0	5	0		0
Autres	2 334	2 068	2 157	2 130	3 052	923
Sous total Participations	4 263	3 589	3 643	3 920	4 554	634
Compensations Taxe professionnelle (DCTP)	98	0	0	0	0	
Compensations Taxe d'Habitation	2 422	2 556	2 787	2 943	0	-2 943
Compensations Taxe Foncière	457	411	447	490	2 136	1 647
FCTVA de fonctionnement	184	147	139	355	392	36
Autres	0	0	0	0	4	4
Sous total Compensations et autres attributions	3 160	3 114	3 373	3 788	2 532	-1 256
TOTAL Dotations et participations	33 099	32 483	32 876	33 982	33 442	-541

• Les dotations de l'Etat :

En 2021, les dotations de l'Etat apparaissent en légère hausse par rapport à 2020 :

- Dotation globale de fonctionnement (25,912 M€, en légère hausse par rapport à 2020) :
 - o Dotation Forfaitaire (20,437 M€) : en baisse de 0,211 M€,
 - o Dotation de Solidarité Urbaine (5,371 M€) : progression de 6 %, soit + 0,304 M€,
 - o Dotation Nationale de Péréquation (0,105 M€) quasi stable à -0,012 M€
- Dotation Générale de Décentralisation (0,443 M€, en stabilité par rapport à 2020)

Depuis 2013, la baisse des dotations de l'Etat (DGF) représente à fin 2021 une perte d'environ 10 M€.

• Les participations :

Les participations reçues accompagnent financièrement les projets et actions mis en œuvre par la Mairie.

En 2021, elles représentent 4,554 M€, en hausse par rapport à 2020. Hors éléments non récurrents (Festival de Loire et Covid-19), les participations sont en augmentation (+ 0,661 M€).

- Les aides de l'Etat (0,888 M€ soit une hausse de 0,164 M€ à périmètre constant hors covid-19 et Festival de Loire) concernent : les contrats aidés au titre des adultes-relais, les contrats uniques d'insertion, les contrats d'accompagnement dans l'emploi (0,090 M€), l'organisation des recensements et des élections (0,203 M€), la cité éducative (0,258 M€), le label Ville d'Arts et d'Histoire (0,015 M€), le conservatoire (0,143 M€), l'organisation d'actions initiées par la Mairie (0,032 M€) et une subvention pour les apprentis (0,108 M€).
- Les subventions versées par la région Centre (0,080 M€ en baisse de 0,006 M€ hors Festival de Loire pour 0,075 M€) : le label Ville d'Art et d'Histoire (0,005 M€).

- Les subventions versées par le Département du Loiret (0,084 M€ en baisse de 0,099 M€ hors Festival de Loire pour 0,040 M€) concerne le conservatoire (0,045 M€).
- Les participations reçues des communes (0,556 M€) pour l'accueil des enfants scolarisés dans les écoles d'Orléans.
- Les autres aides et subventions reçues (2,944 M€ en hausse de 0,820 M€) correspondent principalement à des conventions de partenariat signées notamment avec la Caisse d'Allocations Familiales (contrat Enfance - Jeunesse, accueil périscolaire et EMIS : 2,579 M€ incluant une régularisation de rattachement pour 1 M€), à la coopération décentralisée avec Parakou (0,239 M€), et à des subventions et partenariats (0,128 M€).

3- Les autres ressources d'exploitation

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evol K€ 2021/2020
Redevances et recettes d'utilisation du domaine public	3 383	5 206	4 395	4 689	4 125	2 954	3 373	419
Travaux (règlement de voirie)	995	1 541	8	-	-	-	-	-
Etudes (facturation prestation serv. Archéo. Ville)	2	67	122	120	134	105	15	90
Recettes tarifaires en contrepartie d'un service rendu	3 359	2 796	2 746	2 996	2 859	2 508	2 454	53
Remboursement quote part de dette			2 747	-	-	-	-	-
Remboursement restauration scolaire conseil départemental			900	-	-	-	-	-
Remboursement salaires CCAS				11 313	11 006	11 248	11 431	183
autres produits	2 990	3 334	3 329	2 365	2 356	1 864	2 514	650
Remboursement personnel sports					216	189	184	6
Remboursement personnel culture					1 658	1 516	1 472	44
Sous total Produits des services, du domaines	10 730	12 943	14 246	21 483	22 356	20 384	21 443	1 059
Revenus des locations d'immeubles	1 193	1 180	1 228	719	723	502	582	80
Revenus des concessionnaires	3 695	3 989	1 052	578	577	622	613	9
Revenus des concessionnaires - Zenith				545				
Autres	0	0	38	647	309	457	1 129	672
Sous total Autres produits de gestion courantes	4 888	5 170	2 318	2 488	1 608	1 580	2 323	743
TOTAL DES AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION	15 618	18 113	16 564	23 971	23 964	21 965	23 766	1 802
Festival de Loire						-	38	38
TOTAL DES AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION hors transferts	15 618	18 113	16 564	23 971	23 964	21 965	23 805	1 840

En 2021, la Mairie d'Orléans a perçu 23,766 M€ de produits issus de l'occupation de son domaine public, de la tarification des services, de locations et de redevances versées par les délégataires de services publics et des remboursements de personnel mis à disposition supportés en parallèle dans les charges de personnel.

Après retraitement des éléments non récurrents (Festival de Loire) ces produits sont en hausse de 1,840 M€ (+ 8,4 %) par rapport à 2020 avec un niveau de recettes proche de celui d'avant crise sanitaire. Cette hausse s'explique par :

- o les redevances d'occupation du domaine public et d'autres redevances : + 0,419 M€ comprenant les recettes de stationnement (+ 0,316 M€) et les redevances pour le centre aqualudique (+0,192 M€) ;
- o les remboursements de personnel : + 0,073 M€
- o les recettes de tarification (EMIS, sport, jeunesse, conservatoire,..) : - 0,053 M€
- o les autres produits : + 0,650 M€ comprenant le remboursement de frais pour les centres de vaccinations (+0,230 M€), le remboursement de la taxe foncière pour les châteaux d'eau (+ 0,133 M€) ainsi que divers remboursement de frais (0,326 M€) ;
- o les revenus des locations d'immeubles (locations de salles et baux) : + 0,080 M€
- o les autres produits de gestion courantes : + 0,672 M€ avec des régularisations de rattachements (+ 0,321 M€) et des régularisations de factures d'avoir (+ 0,542 M€)

4- Les atténuations de charges

En 2021, les sommes remboursées à la Ville représentent 0,083 M€ (-0,117 M€ par rapport à 2020) et correspondent à des remboursements de charges.

5- Les produits financiers, les recettes exceptionnelles et les reprises de provisions

en K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	évol° 2021/2020
Produits financiers	1	0	24	27	0	-	0
Produits exceptionnels	2 132	6 928	2 635	6 254	154	1 349	1 195
Reprise de provisions	-	84	207	254	182	31	151
TOTAL	2 132	7 013	2 866	6 535	336	1 380	1 044

Par rapport à l'exercice 2020, les recettes exceptionnelles (1,380 M€) apparaissent en augmentation de 1,044 M€ et concernent essentiellement :

- des cessions foncières (+1,214 M€ par rapport à 2020) avec la cession d'un tènement grevé d'un bail emphytéotique pour un bâtiment exploité sous l'enseigne Hôtel Ibis.

Opérations réalisées en 2021	Montant en K€
CESSION BAIL EMPHYT.CHIPERIE/ SARAN	1 300
TOTAL	1 300

- des reprises de provisions (0,031 M€).

II – Les dépenses de fonctionnement

En K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	évol° 21/20	évol° 21/20
Charges à caractère général	33 739	32 608	29 620	30 477	27 575	31 205	13,2%	3 630
Charges de personnel	90 229	93 149	78 826	78 989	79 008	79 103	0,1%	95
Autres charges de gestion (dt subventions)	24 773	25 793	24 601	22 787	23 563	23 161	-1,7%	-402
Divers (FPIC...)	1 405	1 328	1 603	1 362	1 179	1 258	6,7%	79
Dépenses de gestion courante	150 145	152 877	134 650	133 615	131 326	134 728	2,6%	3 402
Charges financières	1 622	1 380	1 365	1 242	1 111	978	-11,9%	-132
Charges exceptionnelles	1 170	1 066	44	86	26	80	211,0%	54
Provisions	0	134	43	131	170	285	67,7%	115
TOTAL DEPENSES REELLES	152 938	155 458	136 102	135 074	132 632	136 070	2,6%	3 438
Opérations d'ordre	12 791	15 934	13 886	18 857	10 316	12 453		
Total dépenses de fonctionnement	165 729	171 392	149 988	153 931	142 948	148 523		
Elements non récurrents	0	0	0	0	-922	-2 220		
Festival de Loire					-539	-1 881		
Travaux en régies					-383	-339		
Dépenses de gestion courante retraitées	150 145	152 877	134 650	133 615	130 404	132 508	1,6%	2 104

Les dépenses de gestion courante de fonctionnement apparaissent en progression de 3,402 M€ et de 2,104 M€ hors Festival de Loire et travaux en régie (non récurrents).

Après une année 2020 atypique car fortement impactée par la crise sanitaire, les dépenses de fonctionnement reviennent à un niveau comparable à 2019, elles restent maîtrisées, l'évolution de 1 M€ comparativement à 2019 étant essentiellement liée aux dépenses nouvelles de fonctionnement des équipements mis en service en 2021 le MOBE (+ 0,421 M€), le Centre Nautique de La Source (+ 0,437 M€) et le centre aquatique (+ 0,801 M€).

1- Les charges de personnel

La poursuite de la stratégie de maîtrise de la masse salariale

Compte-tenu de son volume financier, le pilotage de la masse salariale constitue un enjeu majeur pour le budget de la ville d'Orléans. La stratégie clairement affichée de maîtrise de la masse salariale, engagée depuis plusieurs exercices, se poursuit afin de dégager des marges de manœuvre pour investir au profit des orléanais.

Les Directeurs généraux adjoints et les Directeurs doivent respecter des objectifs budgétaires précis en matière de dépenses de personnel. Pour ce faire, ils sont dotés d'outils de pilotage de leur masse salariale. En contrepartie, ils bénéficient d'une autonomie d'appréciation sur les besoins en effectifs et sur les compétences nécessaires à mobiliser pour permettre la réalisation des projets ainsi que l'exercice d'un service public de qualité. Systématiquement, sont interrogées les ressources à mobiliser afin de choisir notamment les modes de gestion du service public les plus adaptés (régie, prestations de service, etc...).

Cette stratégie a permis en 2021 de contenir l'évolution de la masse salariale.

La mobilité des agents au sein de la Ville et de la Métropole est également très encouragée. Elle permet de proposer des parcours professionnels riches et diversifiés, de fluidifier les relations entre les directions et de créer des cultures communes de manière transverse. La mobilité a également vocation à maîtriser l'évolution de la masse salariale.

L'impact de la crise sanitaire sur les dépenses de personnel

L'exercice 2021 a de nouveau été marqué par les effets de la crise sanitaire. Néanmoins, les événements culturels et sportifs ont progressivement repris.

De plus, des dépenses supplémentaires ont dû être consenties pour garantir un service public adapté aux nouvelles prérogatives sanitaires (entretiens des locaux, bureaux de vote, contrôle du pass sanitaire), répondre à l'accroissement temporaire d'activité avec notamment la gestion du centre de vaccination. En sus, afin de minimiser les effets durables de la crise sur le quotidien des agents, les dépenses allouées au soutien psychologique et social ont été augmentées. De même, un important budget a été consacré aux équipements de protection individuelle (masques, gels ...). La collectivité s'est aussi engagée dans une logique de prévention en proposant des autotests à tous les agents au contact du public, en vaccinant contre le Covid19 et contre la grippe saisonnière, en proposant un suivi psychologique aux agents isolés. Ces actions ont notamment eu pour objectif de lutter contre l'absentéisme et d'éviter ainsi un impact massif de la crise sur les organisations de travail.

Par ailleurs, au-delà de l'évolution de la pandémie en 2021 qui a de nouveau permis aux agents de faire valoir leurs droits à congé bonifié, l'évolution réglementaire régissant ces congés autorise dorénavant des départs tous les 2 ans au lieu de 3. De ce fait, nous assistons de nouveau à des départs réguliers alors qu'ils étaient exceptionnels en 2019 et 2020.

Une politique affirmée en faveur de l'apprentissage

La Ville d'Orléans accompagne chaque année de nombreux jeunes engagés dans une formation en alternance. Distillée sur le large éventail des métiers de la collectivité et reposant sur l'expertise professionnelle des agents maîtres d'apprentissage et leur volonté de transmettre leur compétence, la politique en faveur de l'apprentissage a pris une dimension encore plus affirmée depuis la rentrée 2020. En 2021, la municipalité a maintenu son engagement en faveur de l'apprentissage.

L'amélioration des conditions de travail

Pour garantir de bonnes conditions de travail aux agents, un plan ambitieux relatif à la Qualité de Vie au Travail (QVT) est mené depuis 2017. Le déploiement des actions en faveur de la QVT s'est poursuivi en 2021.

Des actions en faveur de l'activité physique ont été menées pour lutter contre la sédentarité renforcée par le télétravail. Ainsi des challenges sportifs ont été proposés.

De nombreuses études de postes ont été réalisées avec une attention particulière apportée aux agents télétravailleurs.

Le télétravail a évidemment dû être accompagné puisque près de 40% des agents ont pu avoir recours à ce mode de travail : conseils ergonomiques, développement des espaces partagés (espaces de co-working).

Le pôle Facilitation du quotidien créé en 2020 a également eu un rôle essentiel en venant en appui des services en surcharge d'activité. Ce pôle, composé d'agents en transition professionnelle, a ce double objectif d'accompagnement à l'évolution professionnelle et d'appui opérationnel aux services.

Enfin, les actions sociales ont été multipliées avec la mise en place de la prime mobilité durable pour les agents utilisant les mobilités douces, ainsi que l'offre à tous les agents d'un pass leur permettant de bénéficier de réduction chez les commerçants et ainsi renforcer leur pouvoir d'achat.

La Comparaison des comptes administratifs de 2020 et 2021

La comparaison entre les exercices 2020 et 2021 fait apparaître une évolution contenue des dépenses de personnel à hauteur de +0,12%.

M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Principal	78,989	79,008	79,103
<i>Evolution</i>		<i>0,00%</i>	<i>0,12%</i>

Dans le détail pourtant, la structure de la masse salariale a évolué de manière significative :

- Principaux effets d'augmentation :
 - effet GVT : +565k€ ;
 - parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR): +153k€ ;
 - réouverture de la piscine de la Source – effet report 2021: +99k€ ;
 - politique en faveur de l'apprentissage : +189k€ ;
 - élections départementales et régionales : +178k€ ;
 - centre de vaccination : +230k€ ;
 - recours aux agents vacataires dans les écoles : +292k€ ;
 - fêtes de Loire : +60k€ ;
 - congés bonifiés / Compte épargne temps : +57k€.
- Principaux effets atténuateurs :
 - prime COVID : -330k€ ;
 - élections municipales : -142k€ ;
 - remboursement des charges de personnel – Services communs : -170k€ ;
 - fluctuation des effectifs (vacances de postes notamment) : -838k€.
 - régularisation de charges des agents détachés de l'Etat : -248k€

2- Les charges de gestion : charges à caractère général et autres charges de gestion courante

M€	2019	2020	2021	évol° 21/20	évol° 21/20
Charges à caractère général	30 477	27 575	31 205	13%	3 630
Autres charges de gestion (dt subventions)	22 787	23 563	23 161	-2%	-402
Charges de gestion	53 264	51 138	54 366	6%	3 228
Elements non récurrents	-1 887	-3 202	-2 147		
Festival de Loire	-1 887	-539	-1 876		
Covid-19		-2 663	-271		
Charges de gestion après retraitements	51 378	47 936	52 220	8,9%	4 284

En 2021, les charges de gestion courante représentent 54,366 M€, en évolution de 3,228 M€ à périmètre constant et de 4,284 M€ après retraitement des dépenses non récurrentes (Festival de Loire et impact crise sanitaire).

Il convient de préciser que cette évolution résulte principalement d'une année 2020 non comparable car la crise a fortement perturbé l'exécution du budget 2020. En 2021, les dépenses de fonctionnement retrouvent un niveau comparable à 2019, année de référence.

Ceci dit, les principales évolutions entre 2021 et 2020 concernent :

- la restauration scolaire (+ 0,290 M€) ^{effet post covid} ;
- les dépenses de chauffage (+ 0,263 M€) ^{effet post covid} ;
- les dépenses du MOBE (+ 0,421 M€) avec les coûts d'exploitation (+ 0,256 M€) et les dépenses diverses (+ 0,165 M€) ;
- les coûts de fonctionnement du centre nautique de La Source (+ 0,437 M€) ;
- les coûts de fonctionnement du centre aqualudique (+ 0,801 M€) ;
- les subventions de fonctionnement (+ 0,423 M€) avec notamment la hausse de la subvention versée au CCAS (+ 0,200 M€), au secteur associatif culturel (+ 0,233 M€) ;
- le fonds d'aide aux étudiants (+ 0,115 M€) ;
- l'évènement Eté Essentiel (+ 0,140 M€) ;
- la certification des comptes de la collectivité (+ 0,145 M€) ;
- les Fêtes de Jeanne d'Arc (+ 0,091 M€) ^{effet post covid} .

Les subventions de fonctionnement versées par la Mairie notamment au CCAS, ainsi qu'aux clubs et associations soutenus financièrement par la Mairie représentent un montant total de 21,557 M€.

Après retraitement des subventions versées dans le cadre de la crise sanitaire en 2020 (1,107 M€ dont 1 M€ versé à Orléans Métropole pour le soutien des commerçants), les subventions versées s'affichent en hausse de 0,423 M€ (+ 2 %) avec notamment + 0,200 M€ pour le CCAS.

Subventions de fonctionnement versées (en K€)	2020	2021	Evol° 21/20
Subv. de fonct. C.C.A.S	8 343	8 543	200
Subv. de fonct. C.C.A.S - Reussite éducative	48	48	
Subv. Équilibre budget annexe activités spécifiques	111	137	27
sous-total subventions de fonctionnement aux organismes publics	8 502	8 729	
Subv. fonct autres organismes privés	12 739	12 828	89
Subv. Fonds de soutien au commerce	1 000	-	- 1 000
Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	13 739	12 828	- 911
TOTAL Subventions de fonctionnement	22 241	21 557	- 684
Retraitements			
Subventions Covid-19	- 1 107	-	
TOTAL Subventions de fonctionnement - périmètre constant	21 133	21 557	423

Organismes bénéficiant en 2021 de subventions de fonctionnement de plus de 75 000 € :

Organisme	Montant 2021
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	8,591 M€
ASELQO	2,570 M€
SCENE NATIONALE ORLEANS	1,708 M€
ANTIROUILLE	0,510 M€
CADO CENTRE NATIONAL DE CREATION	0,416 M€
USO LOIRET JUDO JUJITSU	0,337 M€
OGEC STE CROIX STE EUVERTE	0,313 M€
OGEC SAINT MARCEAU	0,257 M€
ORLEANS CONCERTS	0,257 M€
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL	0,248 M€
ESCALE	0,238 M€
CENTRE CHOREGRAPHIQUE	0,230 M€
OGEC SAINT CHARLES	0,228 M€
MUNICIPALE ORLEANS GYMNASTIQUE	0,223 M€
ORLEANS LOIRET BASKET ASSOCIATION	0,190 M€
OGEA SAINT MARC SAINT AIGNAN	0,179 M€
VILLE DE PARAKOU	0,175 M€
OGEC SAINT PAUL BOURDON BLANC	0,175 M€
RUGBY CLUB ORLEANS	0,170 M€
COOP SAINT VINCENT PRIM ET MATER	0,151 M€
ETUDIANT CLUB ORLEANS VOLLEY	0,147 M€
ASSO SPORTIVE DES PTT ORLEANS	0,133 M€
VITRINES D ORLEANS	0,128 M€
CERCLE D ESCRIME ORLEANAIS	0,126 M€
RELAIS ORLEANAIS	0,122 M€
ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL	0,120 M€
ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS	0,108 M€
DEFI - DIALOGUE EXPRESSION FORMATION INSERTION	0,104 M€
MUSIQUE ET EQUILIBRE	0,096 M€
LE 108	0,095 M€
JAM - JEUNESSE ET ARTS MARTIAUX	0,090 M€
POLYSONIK	0,090 M€
LA VIE DEVANT SOI	0,080 M€
TOTAL	18,605 M€

3- La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le dispositif de péréquation entre collectivités locales prévoyait une augmentation progressive du fonds jusqu'en 2016. La contribution de la Ville d'Orléans s'élève en 2021 à 0,987 M€ contre 1,030 M€ en 2020 soit une baisse de 0,043 M€.

4- Les autres charges de fonctionnement

en K€	2017	2018	2019	2020	2021	évolution 21/20
Charges financières	1,380	1,365	1,242	1,111	0,978	-0,132
Charges exceptionnelles	1,066	0,044	0,086	0,026	0,080	0,054
Provisions*	0,134	0,043	0,131	0,170	0,285	0,115
TOTAL Autres charges de fonctionnement	2,581	1,452	1,459	1,306	1,342	0,036

* Depuis 2006, les provisions sont effectuées selon la méthode semi-budgétaire et constatées en dépenses réelles de fonctionnement

➤ Les frais financiers :

Grâce à l'endettement modéré de la Ville et au faible niveau des taux d'intérêt, les frais financiers (intérêts court terme de la ligne de trésorerie, intérêts des emprunts long terme) sont en baisse de 12 % (- 0,133 M€) par rapport à 2020.

Fin 2021, le taux d'intérêt moyen de la dette de la Ville d'Orléans s'établit à 1,01%, contre 1,18 % en 2020.

➤ Les charges exceptionnelles / Provisions :

Les charges exceptionnelles apparaissent en baisse de 0,054 M€ et correspondent à des titres annulés sur exercices antérieurs.

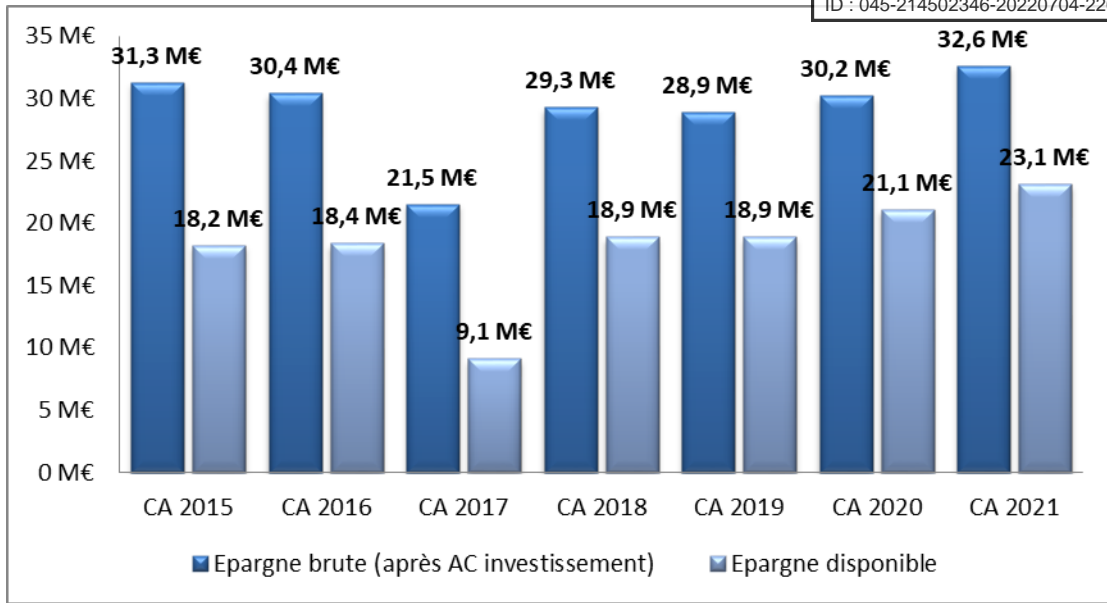
Les provisions s'élèvent à 0,285 M€ en 2021 contre 0,170 M€ en 2020.

III – L'autofinancement

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes courantes de fonctionnement	166,9	165,8	171,8
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	133,2	130,9	134,4
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	33,6	34,9	37,4
Charges exceptionnelles	0,2	0,2	0,4
Produits exceptionnels (hors cession)	0,3	0,3	0,1
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	33,8	34,9	37,1
Intérêts de la dette	1,2	1,1	1,
Epargne brute / Autofinancement brut	32,5	33,8	36,2
Attribution de compensation investissement	3,6	3,6	3,6
Epargne brute - Après att. de compensation invest.	28,9	30,2	32,6
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	10,0	9,2	9,5
Epargne disponible / Autofinancement net	18,9	21,1	23,1
Dépenses d'équipement	52,6	43,1	43,6

En 2021, l'épargne brute après attribution de compensation s'élève à 32,6 M€ et l'épargne disponible à 23,1 M€, en progression de 2 M€ par rapport à 2020.



Au cours de l’année 2017, des transferts de compétences majeurs ont été mis en place, c’est pourquoi au regard des autres exercices, celui-ci fait apparaître des épargnes atypiques.

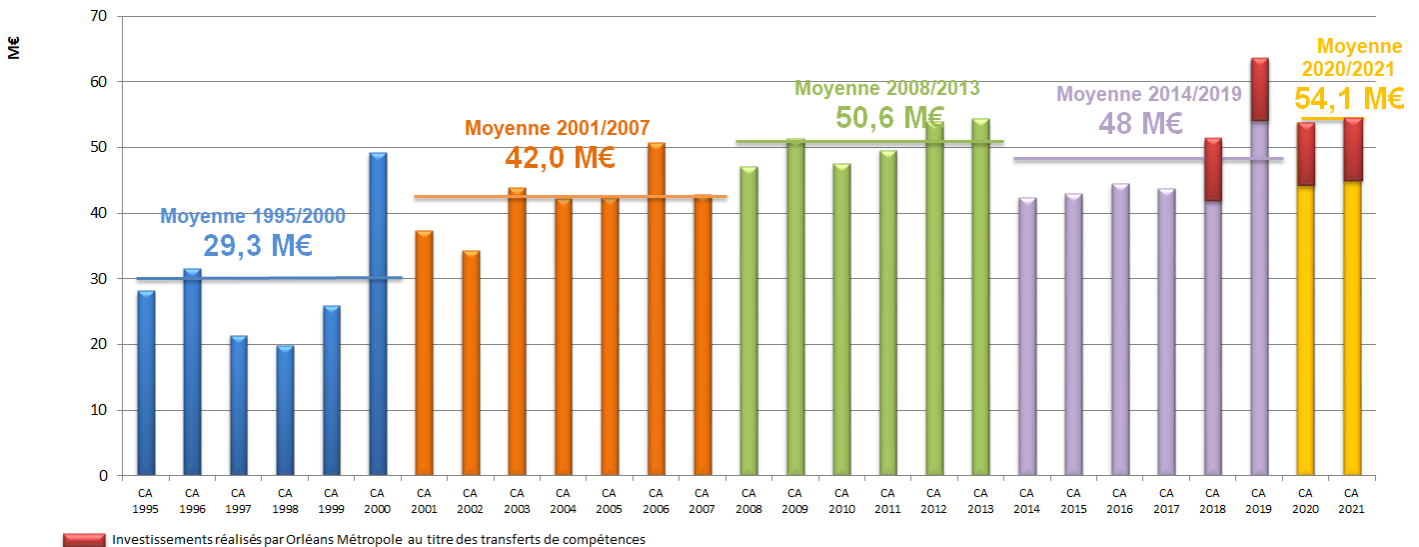
IV – Les dépenses d’équipement et leur financement

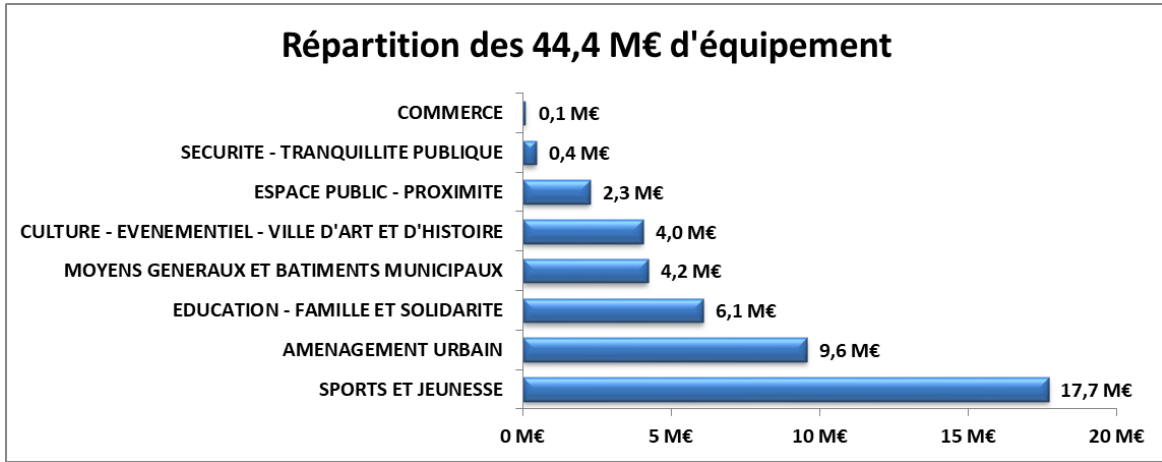
➤ L’effort d’investissement

Avec 44,4 M€ de dépenses d’équipement (dont PPP Chardon), la Mairie maintient un niveau d’investissement important :

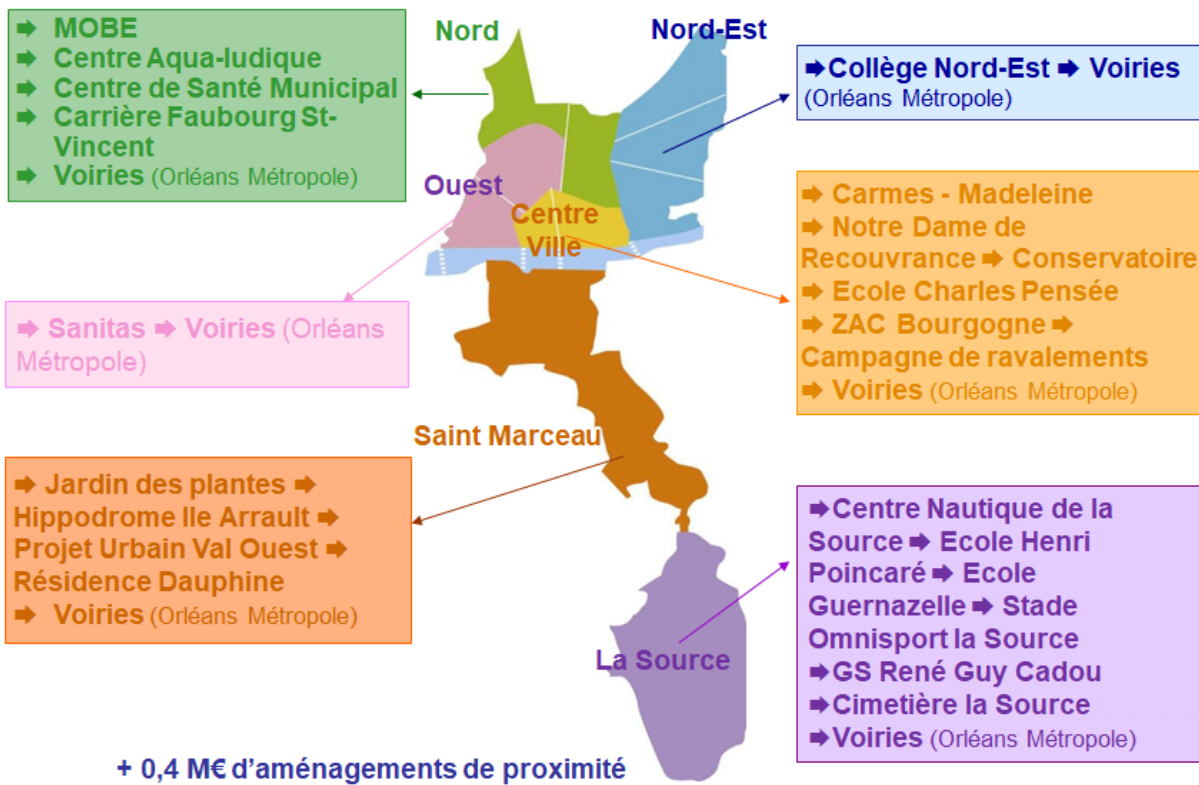
- 37,9 M€ de dépenses réalisées sur le patrimoine de la Ville ;
- 5,4 M€ de subventions d’équipement versées ;
- 0,7 M€ de remboursement du capital de la dette lié au PPP Chardon ;
- 0,3 M€ de fouilles archéologiques réalisées en régie par le service d’archéologie municipal.

A ces investissements, il convient d’ajouter 10 M€ réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée soit un effort d’investissement global pour les Orléanais de 54,4 M€.





2021 : les principaux projets par quartier



La liste détaillée des dépenses d'équipement figure en annexe du présent rapport

➤ **Le financement des dépenses d'investissement (équipements et autres)**

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Structure des recettes 2021
Dépenses d'investissement (hors dette et gestion active de dette)	45,1	50,2	42,6	56,4	45,1	45,7	
Financement des dépenses d'investissement	46,6	53,9	39,6	55,2	46,1	47,9	100%
Epargne disponible	18,4	9,1	18,9	18,9	21,1	23,1	50%
FCTVA/TLE	6,3	6,5	3,8	10,4	7,3	5,1	11%
Subventions	5,3	4,2	1,7	3,6	4,9	2,2	5%
Cessions	1,1	5,0	2,6	6,2	0,1	1,3	3%
Autres recettes	2,5	18,1	4,6	6,0	1,8	3,2	7%
Emprunts mobilisés (hors PPP)	13,0	11,0	8,0	10,0	11,0	13,0	28%
<i>Evolution du fonds de roulement</i>	<i>-1,5</i>	<i>-3,7</i>	<i>3,1</i>	<i>1,2</i>	<i>-1,1</i>	<i>-2,2</i>	<i>-5%</i>

En 2021, la part de financement de l'ensemble des investissements par emprunt est limitée à 28 % des recettes d'investissement.

Les recettes définitives mobilisées pour le financement de l'ensemble des investissements, et qui constituent l'autofinancement élargi, comprennent :

- l'épargne disponible issue de la section de fonctionnement (50 %),
- le FCTVA et la taxe d'aménagement (11 %),
- les subventions (5 %),
- le produit des cessions (3 %).

Les subventions reçues

Les subventions d'équipement obtenues par la Mairie d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement.

Les subventions d'investissement perçues en 2021 s'élèvent à 1,922 M€. A ces subventions d'équipement, il convient d'ajouter 0,296 M€ au titre du remboursement par la Métropole des frais de gestion du forfait post stationnement.

Les subventions perçues en 2021 proviennent :

- de l'Etat (0,389 M€) avec notamment la phase 2 de la bibliothèque numérique (0,109 M€), le groupe scolaire M. de la Fournière (0,089 M€), la Convention Territoriale Argonne – Argonaute (0,061 M€),
- de la Région Centre (0,197 M€) avec principalement la restructuration du MOBE (0,179 M€),
- du Département du Loiret (1,306 M€) dont le centre aqualudique (0,870 M€), l'hippodrome de l'île Arrault (0,077 M€), la reconversion du groupe scolaire René Guy Cadou (0,046 M€), l'aménagement des cours d'écoles (0,043 M€), l'aménagement des locaux de l'ancien collège Bolière (0,043 M€), les grosses réparations des bâtiments communaux (0,043 M€) et le restaurant scolaire Jean Mermoz (0,041 M€) ;
- d'autres organismes (0,030 M€).

Les autres recettes

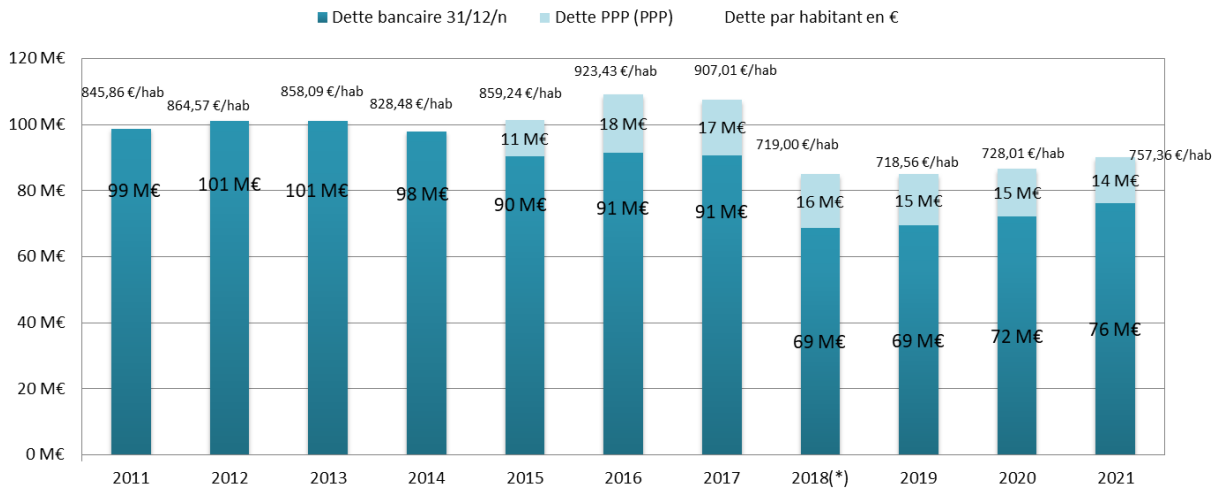
Le Fonds de Compensation de la TVA a représenté 4,210 M€.

Et la taxe d'aménagement locale d'urbanisme s'est établie à 0,890 M€.

➤ **La dette**

Fin 2021, l'encours total de dette de la Ville d'Orléans s'établit à 90,2 M€.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dette bancaire au 31/12/N	90,7 M€	68,7 M€	69,4 M€	72,0 M€	76,2 M€
Dette non bancaire PPP au 31/12/N	16,9 M€	16,2 M€	15,4 M€	14,7 M€	14,0 M€
Encours de dette au 31/12/N	107,6 M€	84,9 M€	84,9 M€	86,7 M€	90,2 M€
Dette par habitant en €	907 €	719 €	719 €	728 €	757 €
Dette par hbt de la strate (+100 000 hab hors paris) en €	1 151 €	1 112 €	1 093 €	1 106 €	NC



(*) Au 01/01/2018, la dette espace public est transférée à Orléans Métropole pour 20,3 M€

EVOLUTION DE LA DETTE BANCAIRE

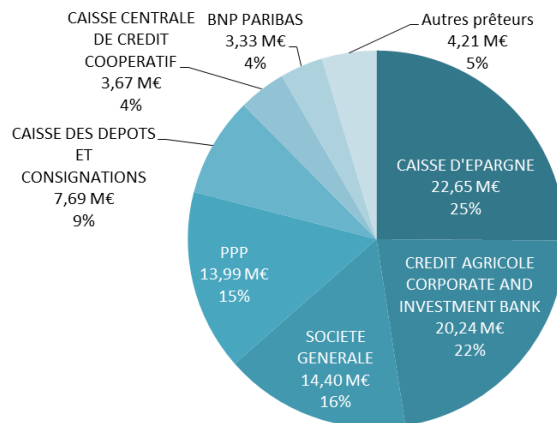
L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans s'établit à 76,2 M€ à fin 2021 en augmentation de 4,2 M€ par rapport à 2020. Il est constitué de 56 % de prêts à taux fixe et de 44 % de prêts à taux variable.

EVOLUTION DE LA DETTE PPP

Fin 2021, la dette PPP pour le financement de la construction du groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint-Marceau, s'élève à 13,994 M€, en diminution de 0,7 M€ par rapport à 2020.

REPARTITION DE LA DETTE PAR PRETEUR

A fin 2021, la dette de la Ville se répartit ainsi que suit entre les partenaires financiers :



Typologie de la répartition de l'encours de dette

La Ville d'Orléans est faiblement endettée, par ailleurs, cette dette est intégralement constituée de prêts traditionnels à taux fixes ou à taux variables et ne comprend aucun emprunt toxique. Selon les critères de la charte GISSLER (classification des prêts des collectivités selon leur niveau de risque), 100 % de l'encours de dette bancaire de la Ville est classé en 1A, catégorie correspondant au niveau de risque le plus faible et à un encours de dette sécurisé.

PARTIE VI – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

Les activités comptabilisées dans ce budget annexe sont équilibrées par leurs recettes propres, ainsi que par une subvention du budget principal pour l'activité de magazine municipal.

En 2021, la subvention d'équilibre s'élève à 0,137 M€.

Le résultat de l'exercice 2021 pour ce budget annexe s'établit à 0,043 M€ en fonctionnement et à 2,411 M€ en investissement, y compris résultats antérieurs.

Annexe : Principaux investissements réalisés en 2021, par politique publique :

Libellé opération	CA 2021
CENTRE AQUALUDIQUE	9,183 M€
GYMNASE ORLEANS NORD EST	5,517 M€
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS	0,615 M€
CNFPT - ACQUISITION	0,575 M€
RENOVATION CENTRE NAUTIQUE LA SOURCE	0,548 M€
PPP DAUPHINE CHARDON	0,248 M€
STADE OMNISPORT - TERRAIN HYBRIDE	0,192 M€
EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS	0,172 M€
EQUIPEMENTS SPORTS CONTROLE ACCES	0,089 M€
EQUIPEMENT ASELQO	0,080 M€
EQUIPEMENT CLUBS SPORTIFS	0,069 M€
REMISE EN ETAT DIVERS EQUIPEMENT	0,067 M€
HIPPODROME ILE ARRAULT	0,053 M€
ACHAT MATERIEL ASELQO	0,052 M€
DIVERS SPORTS ET JEUNESSE	0,254 M€
SPORTS ET JEUNESSE	17,7 M€

Libellé opération	CA 2021
CARMES MADELEINE ZAC	6,257 M€
ZAC BOURGOGNE	1,346 M€
RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE	0,912 M€
PROJET URBAIN DU VAL OUEST	0,400 M€
RESERVES FONCIERES	0,301 M€
ARCHEOLOGIE	0,091 M€
RESIDENCE DAUPHINE CHARDON	0,089 M€
COMET - RELOCALISATION POLE SPORTIF	0,052 M€
DIVERS AMENAGEMENT URBAIN	0,116 M€
AMENAGEMENT URBAIN	9,6 M€

Libellé opération	CA 2021
CENTRE DE SANTE MUNICIPAL A. GAULT - ORL	1,319 M€
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SCOLAIRES 1ER DEG	0,907 M€
PPP DAUPHINE CHARDON	0,473 M€
AMENAGEMENT CLASSES ECOLES	0,454 M€
ACCESSIBILITE DES HANDICAPES BAT. PUB.	0,417 M€
RELAIS ORLEANAIS	0,307 M€
RENOVATION ECOLE CHARLES PENSEE	0,240 M€
REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE RG CADOU - MENUISERIES	0,226 M€
REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE RG CADOU - AMENAGEMENT COURS	0,204 M€
REHABILITATION ECOLE ELEM. RG CADOU - RESTAURANT	0,182 M€
ACTION DE SANTE PUBLIQUE	0,160 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES	0,144 M€
REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE RG CADOU - COUVERTURE	0,143 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE JEUX	0,140 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE MOBILIER SCOLAIRE	0,133 M€
RENOVATION ECOLE HENRI POINCARE	0,120 M€
AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLES	0,100 M€
PLAN NUMERIQUE ECOLES	0,068 M€
TOITURE E. GUERNAZELLE	0,062 M€
DIVERS EDUCATION - SANTE - FAMILLE ET SOLIDARITE	0,262 M€
EDUCATION - SANTE - FAMILLE ET SOLIDARITE	6,1 M€

Libellé opération	CA 2021
GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	1,288 M€
SALLE POLYVALENTE ORLEANS NORD EST	1,048 M€
TRAVAUX ECO ENERGIES SUR CHAUFFAGE ET CLIM	0,356 M€
POSTES DE TRAVAIL	0,265 M€
CHAUFFAGE RENOUVELLEMENT P3	0,168 M€
CREATION CIMETIERE LA SOURCE	0,121 M€
RECONVERSION GP SCOL RG CADOU-MJD	0,104 M€
RAVALEMENTS COMMUNAUX	0,089 M€
RENOVATION DES ASCENSEURS	0,081 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,076 M€
VILLE INTELLIGENTE	0,069 M€
MISE EN OEUVRE NUMERIQUE DANS BATIMENT	0,065 M€
EQUIPEMENT BUREAUX SERVICES ADMINISTRAT	0,062 M€
DIVERS MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS MUNICIPAUX	0,419 M€
MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS MUNICIPAUX	4,2 M€

Libellé opération	CA 2021
RESTRUCTURATION MUSEUM	1,434 M€
CONSERVATOIRE DE LA MADELEINE	0,386 M€
GROSSES REPARAT. DIVERS BAT. CULTURELS	0,287 M€
VINAIGRERIE EQUIPEMENT CULTUREL	0,263 M€
EQUIPEMENT EVENEMENTIEL	0,253 M€
MEDIATHEQUE ACQUISITION LIVRES DISQUE	0,226 M€
CONSERVATOIRE	0,129 M€
NOTRE DAME DE RECOUVRANCE	0,129 M€
MUSEUM	0,129 M€
CARRE ST VINCENT-RENOUV MAT ET MOBILIER	0,100 M€
ENRICHISSEMENT COLLECTIONS DU MUSEES	0,091 M€
TRAVAUX SAUVEGARDE CONSERVATOIRE	0,090 M€
ANIMATION DES QUAIS	0,077 M€
RESTAURATION EGLISE ST EUVERTE	0,051 M€
DIVERS CULTURE - EVENEMENTIEL - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	0,394 M€
CULTURE - EVENEMENTIEL - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	4,0 M€

Libellé opération	CA 2021
AMENAGEMENTS GYMNASSE ORLEANS NORD EST	0,419 M€
ACTION DE PROXIMITE (CAQ)	0,372 M€
DECORS PERMANENT PLACE DU MARTROI	0,272 M€
JARDIN PLANTES - ETANCHEITE MARE	0,217 M€
FLEURISSEMENT	0,120 M€
ESPACE PUBLIC AIRES DE JEUX - ENTRETIEN	0,115 M€
PARC DU SANITAS	0,101 M€
JARDIN DES PLANTES	0,088 M€
ARBRES DOMAINE COMMUNAL	0,071 M€
TRAVAUX MAIRIE QUARTIER ST MARCEAU	0,057 M€
DIVERS ESPACE PUBLIC - PROXIMITE	0,316 M€
ESPACE PUBLIC - PROXIMITE	2,1 M€

Libellé opération	CA 2021
VIDEO PROTECTION	0,207 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,126 M€
RENOVATION LOCAUX POLICE	0,057 M€
DIVERS SECURITE - TRANQUILLITE PUBLIQUE	0,053 M€
SECURITE - TRANQUILLITE PUBLIQUE	0,4 M€

Libellé opération	CA 2021
OPERATION CHATELET	0,046 M€
ACTIONS COMMERCE	0,021 M€
REAMENAGEMENT DES MARCHES	0,017 M€
COMMERCE	0,1 M€

Libellé opération	CA 2021
CARRIERE FBG ST VINCENT	0,078 M€
CARRIERE RUE BELLEBAT	0,025 M€
BIODIVERISTE	0,003 M€
ENVIRONNEMENT	0,1 M€

TOTAL GENERAL	44,4 M€
----------------------	----------------